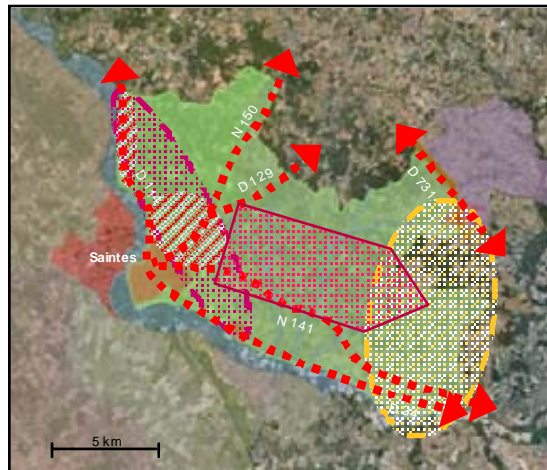




Les paysages de Saintonge Romane :

Mettre le Pays en perspective



Nina Fenateu (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Bordeaux)
Bernard Andrieu (Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane)

Octobre 2009

Les paysages de Saintonge Romane :

mettre le Pays en perspective

Ce travail constitue un support préalable pour introduire et alimenter les échanges qui traiteront de la Saintonge Romane, en particulier dans le cadre du SCOT.

Ce document a été réalisé avec la participation des élus locaux et des acteurs territoriaux et régionaux qui travaillent en lien avec les questions d'aménagement, d'urbanisme, d'environnement, d'agriculture et de développement local. Nous tenons à remercier particulièrement les élus qui se sont mobilisés en 2007 pour répondre à notre enquête et contribuer par les clichés réalisés et leur disponibilité à déchiffrer les paysages locaux (Mme Lancaud de Corme Ecluse, Mme Rivière de Ste Radegonde, Mme Turgné de Nieul les Saintes, M. Alain de Cravans, M. Aubert de Romegoux, M. Buffard de Chaniers, M. Daranlot de Berneuil, M. Chantereau de St Césaire, M. Charré de Thézac, M. Marfill de Chérac et M. Volette de Meursac). Nous espérons qu'il trouveront dans cette étude un écho fidèle à nos rencontres.

Crédits photos : Pays de Saintonge Romane, Atelier du Patrimoine, Jean-Pierre Galand
Illustrations : Nina Fenateu, école nationale supérieure de l'architecture et du paysage de Bordeaux

Pays de Saintonge Romane
Villa Musso - 62 cours National
17115 Saintes Cedex
tél. : 05.46.97.22.96 / fax. : 05.46.98.23.93
courriel : contact@payssaintongeromane.fr
Site web : www.payssaintongeromane.fr



Paysage de la Loire du Pays



Dans la vallée du Coran



« Pourtant, il existe un « déjà-là » qui semble encore porter des valeurs identitaires et sociales ... Un point d'entrée d'une approche plus durable de l'urbanisme serait de rechercher les racines territoriales de ces espaces, de prendre le temps de lire et comprendre les structures et les systèmes qui ont géré, dans l'histoire sociale, la constitution des bourgs et des villages de la Charente Maritime. » (Jean Michel Thi-bault et Jacques Boissière, *Formes urbaines et identitaires de la Charente Maritime, appel à projet : quel urbanisme durable pour les nouveaux habitants ?*, CAUE 17, SDAP ; 52 p., 2004.)



Le bourg de Crazannes



L'église de Geay





Vignes, bois et hameaux en Pays Burfàud



Vue sur le Pays Bas depuis le coléau

SOMMAIRE

Introduction : mettre en perspective le Pays

p. 4

I. APPRÉHENDER LE PAYSAGE

p. 5

I.1. Préservations ou mutations paysagères en Saintonge Romane

p. 6

I.2. La méthode

p. 7

Les ensembles paysagers de Saintonge Romane

p. 9

II. LA PIERRE : PATRIMOINE ET ESPACES BÂTIS

p. 11

II.1. La pierre au cœur de l'identité urbaine et rurale

p. 13

II.2. Des paysages urbains durables ?

p. 17

III. LA RURALITÉ : LE BOIS, LA VIGNE, LES CULTURES

p. 21

III.1. La zone vallonnée boisée de l'est et les borderies

p. 23

Les dynamiques en cours

p. 25

Un lieu particulier : la vallée du Coran

p. 27

III.2. Le Pays Bas Charentais

p. 29

III.3. La mosaïque paysagère de l'ouest

p. 31

Les dynamiques en cours

p. 37

III.4. La plaine ouverte de Saintes à Pons

p. 39

Les dynamiques en cours

p. 41

IV. L'EAU

p. 45

IV.1. La richesse des milieux aquatiques : zones humides et vallées

p. 47

IV.2. la vallée de la Charente

p. 49

Les micros espaces à différencier

p. 51

Les dynamiques en cours

p. 53

IV.3. Le Marais des Seugnes, un delta boisée

p. 55

IV.4. La vallée de l'Amoult

p. 57

Conclusion

p. 58

V. LES PAYSAGES : ATOUTS DE DURABILITÉ ?

p. 58

V.1. Le ciel et l'horizon

p. 59

V.2. Paradoxes territoriaux et perspectives paysagères

p. 59

Bibliographie sommaire

p. 61

Introduction : mettre en perspective le Pays

Travailler sur les paysages de Saintonge Romane, c'est d'abord **mettre en perspective le territoire**. Les paysages traduisent l'organisation de l'espace et des éléments qui le composent. Une définition largement partagée aujourd'hui est celle de la convention européenne du paysage :

« **Le paysage définit une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations** » (définition adoptée en France par la loi n° 2005-1272 du 13 octobre 2005 autorisant l'approbation de la convention européenne du paysage et publiée le 22 décembre 2006 par le décret n°2006-1643 portant publication de la convention européenne du paysage signée à Florence le 20 octobre 2000).

Les paysages que nous pouvons observer, intimes ou larges, remarquables ou banalisés, urbains ou ruraux... sont le produit de composantes multiples. Deux catégories d'éléments sont identifiables :

- les éléments naturels : géomorphologie, sols, hydrographie, flore, faune, climat...
- les éléments anthropiques : bâti, activités économiques, routes et réseaux, systèmes d'exploitation de la terre, occupation du sol...

L'approche paysagère permet de questionner les entités locales et leurs caractéristiques propres.

Au même titre que le SCOT, elle ne constitue donc pas un outil d'homogénéisation, ou encore d'uniformisation. Bien au contraire !

Les paysages constituent autant de supports en matières d'habitat, d'activités économiques ou socioculturelle, de préservation des ressources, etc... Pour l'aménageur, l'urbaniste et l'élu, l'ensemble de ces composantes et leur association confèrent du sens à l'espace. On parlera de syntaxe paysagère.

Un paysage n'est pas une structure figée mais bel et bien un objet dynamique en construction permanente et qui se donne à voir. Ces démarches constituent des outils d'appréhension des caractéristiques locales à partir desquelles articuler les démarches de développement territorial et urbain. L'entrée paysagère apportera une plus value essentielle au SCOT pour y confirmer le territoire comme un système complexe où chaque entité constitue une partie à part entière.

« *Ce qui donne son caractère à un paysage, c'est la façon singulière dont les éléments simples et universels qui le constituent – reliefs, sols, eau, végétation, routes, constructions, activités humaines – sont organisés dans l'espace et associés entre eux. Cette façon particulière à chaque territoire, c'est la syntaxe du paysage. Le fait que chaque territoire possède sa propre syntaxe paysagère lui permet d'évoluer pour rester vivant sans perdre ses caractères essentiels* »

(Isabelle Auricoste, *Plan de paysage du Pays Mellois*, 2002).

Dans ce sens, « **le paysage repose sur la valorisation des potentialités et des risques d'un territoire** » (J.Y. PUYO, architecte urbaniste, maître de conférence à l'université de Pau).

A l'échelle du Pays, la démarche SCOT constitue une opportunité réelle de saisir cette question et réciproquement. L'entrée paysage peut permettre de souligner les cohérences et les contradictions dans les démarches mises en œuvre sur le territoire et entre elles, qu'il s'agisse de développement local, d'urbanisme, d'aménagement, de tourisme, d'agriculture, etc. Les clefs de lectures pour comprendre les enjeux locaux sont multiples. On y trouve nombre de problématiques essentielles. Quelle identité locale ? Quelle intégration des nouveaux habitants ? Quelle qualité du cadre de vie ? Quelle contribution des paysages à l'attractivité du territoire ? Quels enjeux économiques ? Quelle mise en perspective du territoire ? Quels équilibres entre les impératifs de préservation et ceux de développement ? Quels conflits d'usages entre les différentes catégories d'acteurs ?...

I. Appréhender le paysage

La définition portée par la convention européenne souligne également la notion de **perception**. S'il est composé des éléments répertoriés plus haut (on parlera de sa *matérialité*), un paysage existe aussi, et de manière très sensible, au travers du regard porté et du point de vue choisi. De ce fait, les représentations d'un paysage ne lui sont pas rigoureusement fidèles. Elles sont empruntées d'une part de subjectivité et de culture, mais aussi de déformations liées aux évolutions locales. En saintonge Romane, l'exemple le plus caractéristique est celui de la Vallée de l'Amoult dont nous verrons que les représentations sont « décalées » de ce que l'on peut y observer aujourd'hui.

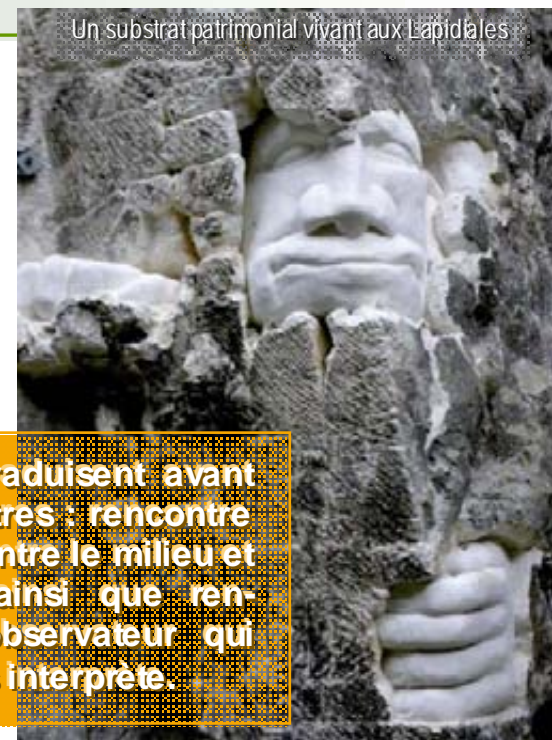
La lumière

La Saintonge Romane bénéficie d'un micro climat dont la première caractéristique est un ensoleillement parmi les plus importants de France (2200 heures en moyenne annuelle, en deçà des 2500 heures de la côte d'azur mais à comparer au 1500 heures de l'agglomération parisienne). Associée à la pierre calcaire réfléchissante cette lumière prend une importance toute particulière et crée une sensation d'éblouissement dès les premiers rayons de soleil. Ainsi, la Saintonge Romane baignent littéralement dans une luminosité dense et continue qui donne ses paysages à voir et observer.

La notion de qualité paysagère interroge directement le rapport des habitants à l'espace et la perception qu'ils en ont. Au cœur de ce processus, les dimensions culturelles et affectives jouent un rôle important. Les composantes du cadre de vie sont traversées, perçues et appréciées plus ou moins régulièrement. Un agriculteur, un artiste, un entrepreneur, un habitant, un élu... expriment des attentes différentes et particulières. Il en est de même selon les générations : les enfants, les jeunes, les adultes, les seniors, les personnes handicapées, les jeunes parents... abordent tous différemment leur cadre de vie. C'est toute une gamme d'attentes qu'il faut prendre en compte pour comprendre les paysages et travailler aux aménagements qui s'y inscrivent et à leur cohérence globale. Un même espace peut porter plusieurs fonctions ou activités. Dans ce cas, et en fonction de leur organisation, de leur cohabitation et des enjeux pour les acteurs concernés, on peut aller jusqu'à des conflits d'usages.

Il s'agit bien de déchiffrer les mécanismes qui construisent un paysage, qu'il s'agisse des éléments qui composent sa matérialité ou de la façon dont le paysage est donné à voir. **La compréhension d'un paysage est avant tout un**

Les paysages traduisent avant tout des rencontres : rencontre et interactions entre le milieu et les pratiques, ainsi que rencontre avec l'observateur qui les perçoit et les interprète.



travail systémique. Partant de ce constat, toute définition du paysage est nécessairement complexe et leur perception est propre à chacun.

Au travers d'une approche paysagère, **la prise en compte de l'ensemble de ces facteurs donne du sens à l'espace pour y asseoir des projets et des logiques de devenir.** Quels paysages pour demain ? Quelle organisation de l'armature territoriale pour harmoniser le développement urbain, les activités agricoles, les espaces naturels, de loisirs, économiques, les déplacements, les réseaux hydrologiques... ?

I.1. Préservations ou mutations paysagères en Saintonge Romane ?

Nous avons pris le parti de souligner que **les paysages ne sont pas une fin en soi** ; même s'ils constituent un enjeu à part entière pour certains secteurs (tourisme notamment). Il s'agit ici de les aborder comme autant d'entrées privilégiées pour comprendre le territoire, ses enjeux d'aménagement et de développement. **Les impératifs de préservation et de valorisation paysagère concernent avant tout les systèmes qui les composent.**

La géographie d'un lieu n'est ni immuable ni figée, mais au contraire dynamique et sensible. Les paysages croisent l'histoire et les évolutions contemporaines. Ils sont le produit des générations qui s'y sont succédées, tout comme ils sont aussi dessinés par les pratiques qui y prennent place aujourd'hui. L'approche paysagère vise bien à comprendre les éléments qui s'inscrivent dans la durée **et qui dessinent l'identité d'un lieu**, sans oublier les changements qui concernent les pratiques et les modes de vie, ainsi que les époques et les saisons.

Pour aborder ces enjeux, nous avons retenu une lecture qui aborde les entités paysagères au travers de trois grandes thématiques. Ces dernières, nécessairement transversales, présentent les éléments clés du paysage. Nous verrons que la Saintonge Romane, à travers ses paysages, s'affirme comme le support d'une identité, notamment historique, où s'assemblent des entités fortes et reconnues :

L'approche paysagère, et à fortiori celle du SCOT, ne sont des démarches ni d'homogénéisation, ni d'uniformisation du territoire. Elles constituent des supports de compréhension des dynamiques et des particularités locales à partir desquelles il conviendra d'articuler les démarches de développement territorial et urbain.

1. La pierre : patrimoine et espaces bâtis

- **Saintes et les paysages urbains,**

2. La ruralité : le bois, la vigne, les cultures

- **le secteur vallonné boisé de l'est et les borderies,**
- **le Pays Bas,**
- **la mosaïque paysagère de l'ouest,**
- **la plaine ouverte de Saintes à Pons,**

3. L'eau

- **la vallée de la Charente,**
- **les Seignes,**
- **La vallée de l'Arnoult.**

Le travail par **entités paysagères** permet de proposer une lecture différenciée des espaces et de leurs articulations. La description de sous espaces a parfois été nécessaire, notamment pour les vallées secondaires qui se présentent comme des micro paysages. Ces

espaces, qui sont parties prenantes de territoire plus larges, concentrent des activités particulières, des configurations géographiques singulières et sont la plupart du temps le support d'une identité à part entière.

Une quatrième et dernière thématique nous permettra de

conclure cette lecture des paysages de Saintonge Romane, et par là même du territoire. Nous verrons que **le ciel et l'horizon** jouent un rôle important en répondant directement à la douceur des reliefs et aux ouvertures qui donnent à voir de larges étendues.



I.2. La méthode

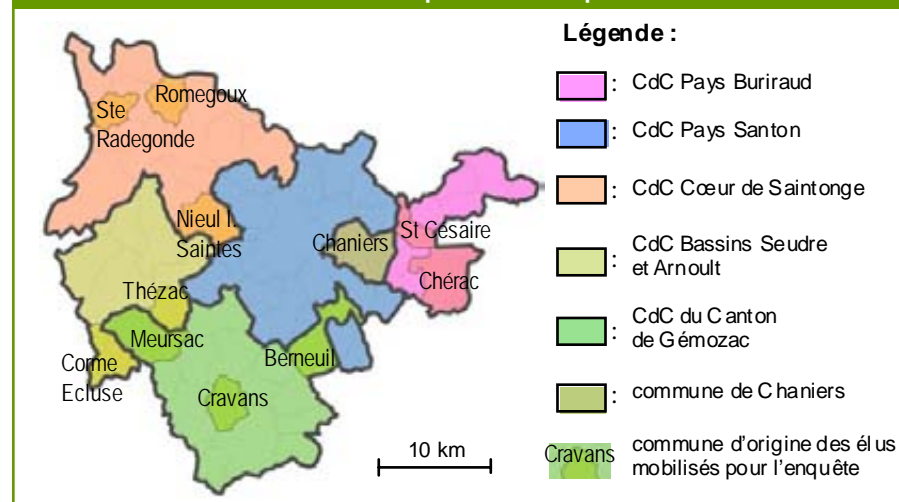
Cette étude s'inscrit dans le cadre des travaux préalables au SCOT du Pays de Saintonge Romane. Elle a été réalisée avec l'appui de Nina Fenateu, étudiante à l'École Supérieure de Paysages de Bordeaux, au cours du dernier trimestre 2007 et du premier trimestre 2008.

Le travail a été conduit au travers de cinq grands volets :

- **recueil des données et travaux disponibles** pour rassembler l'information et les bases de connaissances critiques sur les questions paysagères locales et dans la région ;
- **rencontre des partenaires locaux et régionaux** afin de présenter la démarche, de l'alimenter de leur vision du territoire et dessiner le système d'acteurs en lien avec les paysages ou dont les travaux impactent sur les dynamiques paysagères. Ceux-ci officient à diverses échelles et sur des secteurs variés. Ces rencontres sont nécessairement incomplètes. La durée du travail (quatre mois) n'a pas permis de conduire le nombre d'entretiens qu'il aurait été souhaitable de réaliser ;
- **réévaluation de l'inventaire des paysages.** Il s'agit de compléter les travaux existants sur le territoire avec un travail de terrain (relevés, observations, prises de vues...). Ces missions ont permis de réaliser une cartographie des entités paysagère qui prenne en compte les effets de limites, de transitions, ou encore de covisibilités. Durant ces sessions des hypothèses d'évolution des paysages et des enjeux liés se profilent ;

- **recueil de la vision des élus.** Ce travail s'est inspiré des expériences d'Yves Michelin (géographe, 1998) et s'est révélé particulièrement intéressant. Un appareil photo a été confié aux élus avec un questionnaire. Huit questions balayent divers aspects de la représentation des paysages : affective, symbolique, identitaire... auxquelles les élus sont invités à répondre via des prises de vues. Cette démarche permet de dépasser le canevas d'un questionnaire technique pour engager le dialogue à partir d'un support illustré. L'entretien permet de justifier les choix, de révéler les enjeux qui se trouvent derrière les clichés et d'aborder les problématiques liées. Ces travaux ont été menés avec deux ou trois communes par communauté (à l'exception du Pays Santon, dont les services ont fait le choix de privilégier une approche technique ; cf. carte ci-contre) de façon à balayer les différentes typologies paysagères du Pays. Certaines communes présentent des situations particulièrement riches. Situées sur des espaces de transition entre plusieurs milieux, elles permettent d'aborder les différenciations entre les entités paysagère en matière d'usages et de repré-

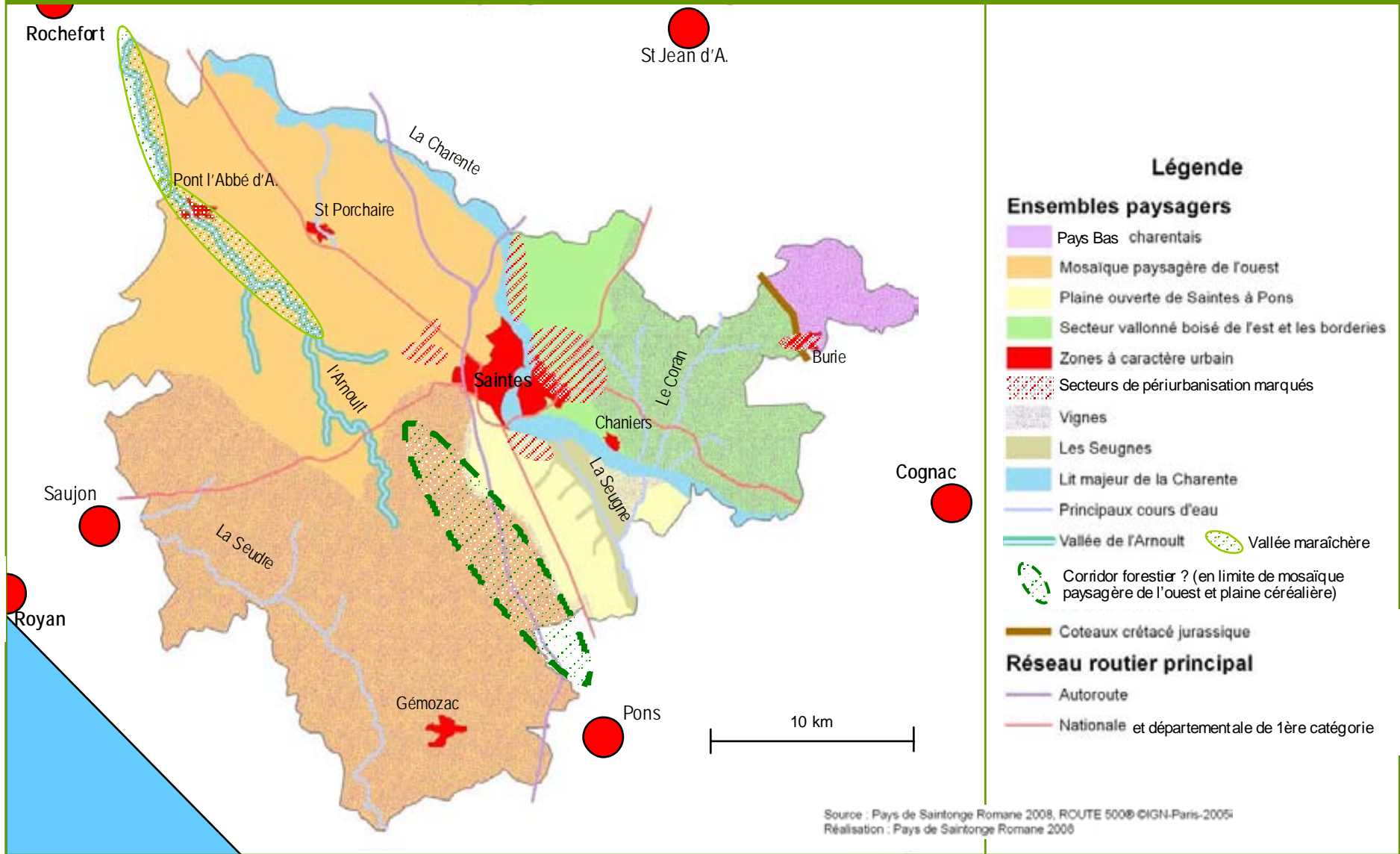
Communes d'origine des élus mobilisés pour l'enquête



sentations ;

- à la suite de ces entretiens, des modèles graphiques adaptés (cartes, blocs paysagers, plans en 2D...) sont réalisés afin de resituer les éléments évoqués et retranscrire les enjeux et les dynamiques perçues du paysage au travers de moyens graphiques. Ces modélisations que l'on retrouve au fil des pages de cette étude, ne sont pas une fin en soi. Elles constituent bel et bien un support pour poursuivre et étayer les échanges avec les élus dans le cadre des travaux préalables au lancement de la démarche SCOT.

Les entités paysagères de la Saintonge Romane





Les ensembles paysagers de Saintonge Romane

Le paysage doit être compris comme le support de nombreuses dynamiques. C'est ce caractère « en mouvement » qui lui confère un intérêt important comme support de prospective pour les décideurs politiques.

Le territoire de la Saintonge Romane présente une large palette de paysages : des vallées, des coteaux, des boisements, des espaces de plaines ... Malgré les différences qui marquent le passage d'un espace à un autre, qu'il s'agisse d'entités distinctes ou des espaces caractéristiques qui participent à les constituer, certains éléments « habillent » de manière récurrente ce que le Pays donne à voir. Nous avons vu que **ces éléments posent les fondements de la syntaxe paysagère locale et contribuent à alimenter une certaine identité du territoire.**

Les paysages de la Saintonge Romane sont ainsi déclinés par **thèmes** et regroupés en grands ensembles possédant des caractéristiques communes. Ces **entités** qui se définissent à la fois au regard d'éléments géographiques et d'occupation humaine permettent d'envisager le territoire à une échelle globale au-delà des variations particulières propres à chaque lieu. Il ne s'agit pas d'effacer ces nuances locales mais bien de **comprendre l'organisation dans laquelle elles s'inscrivent.**



L'eau, le bois, la pierre et le ciel à Saint Vaize

Les informations proposées sont principalement le fruit de la synthèse entre le travail de terrain (visite sur site) et le travail d'entretien avec les élus. Il ne s'agit pas de proposer des solutions aux problématiques paysagères ni de prétendre détenir une quelconque vérité sur ce que sont les paysages de la Saintonge Romane. Les éléments proposés doivent être considérés comme

autant de supports de dialogue et de réflexion pour alimenter les débats qui naîtront dans le cadre de la démarche SCOT. A ce titre, certains éléments graphiques proposent certaines interprétations dans le but de souligner les dynamiques en cours pour susciter le dialogue, premier pas vers une prise de décision autour de thématiques essentielles du futur SCOT.



Les carrières de Crazames



Tour de l'Isleau à Saint Sulpice d'Amoult



L'arrivée à l'église de Saint-Sauvant



Les fontaines de Vénérand :
la pierre, l'eau, le végétal



La Roche Courbon : de la préhistoire à l'époque moderne



L'église romane de Geay

II. La pierre : patrimoine et espaces bâtis

Tous les témoignages concordent : la pierre occupe une place particulière et privilégiée dans nos paysages. Particulière, car la qualité du substrat calcaire qui caractérise le crétacé Saintongeais (qui a donné son nom à un étage géologique du crétacé supérieur : le santonien de -86 à -83 millions d'années) a conduit à son exploitation locale, nationale et internationale. Privilégiée ensuite, en raison du patrimoine bâti né de ce substrat et dont les époques romaines, romanes puis modernes ont conservé des témoignages gravés aujourd'hui encore dans nos paysages.

Enfin, la pierre c'est aussi le bâti urbain contemporain et ce qui fait la ville et la ruralité. Nous verrons que les formes d'habitat, tout comme les formes d'habiter, dessinent très largement nos territoires et les usages que nous en faisons.

La pierre et l'extraction paysagère

La relation à la pierre, c'est d'abord son extraction. Celle-ci a dessiné un héritage qui fait aujourd'hui l'objet d'une valorisation grandissante. Difficile, par exemple, d'évoquer la pierre sans faire référence au pôle Pierre de Crazannes et Port d'Envaux. Les carrières y ont marqué le sol de scarifications géologiques remarquables. D'une manière générale, les carrières ponctuent le territoire du Pays en soulignant ses richesses karstiques. Les carrières héritées font aujourd'hui

l'objet de valorisations remarquables, telles que les lacs de Cadeuil à Sainte Gemme, où les carrières ont laissé la place à des bases de loisirs. Par ailleurs, une carrière d'extraction est toujours en activité sur le Pays à Thénac, ainsi que plusieurs sablières.

La pierre et le patrimoine

La pierre de taille et le moellon constituent le matériau traditionnel local de la construction, tant résidentiel que patrimonial. Cette dernière tient une place particulièrement importante sur le

C'est bien le caractère foisonnant d'éléments patrimoniaux remarquables qui définit en premier lieu l'identité du Pays. Romains, romans et modernes, ces éléments témoignent des époques qui ont marqué la Saintonge.

Pays. En effet, c'est bien ce qui a amené les élus locaux à nommer le Pays, dont les églises et abbayes constituent le fer de lance, de Saintonge Romane. Les politiques portées par le Pays depuis sa création s'articulent largement autour de la requalification et de la valorisation de ce patrimoine, avec des ambitions à la fois touristiques et culturelles, dans un souci de préservation du cadre de vie.

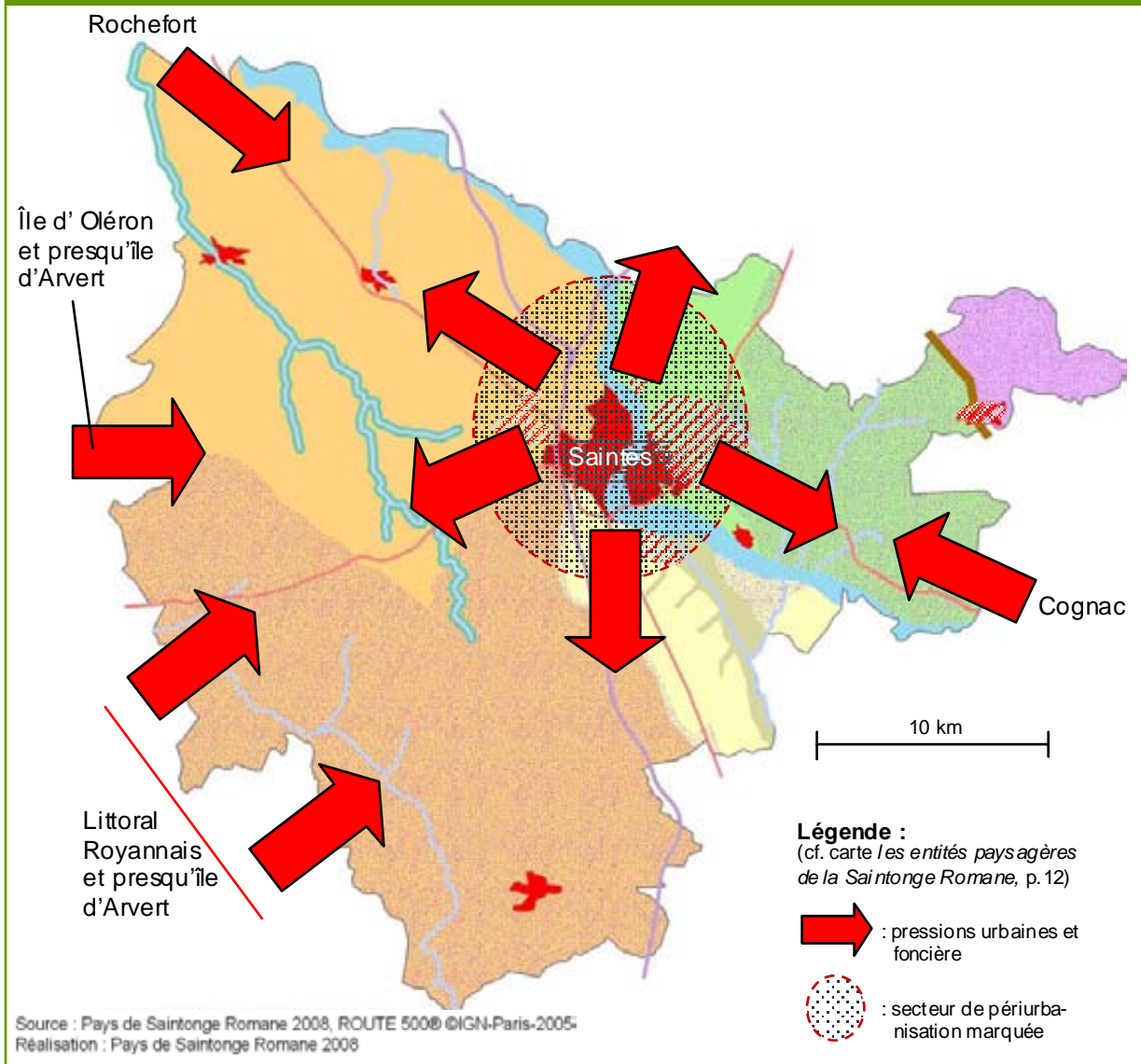
La pierre, l'habitat et l'architecture

Associée à la tuile canal, la pierre devient un élément qui caractérise le territoire, qui parle d'un socle géographique et d'un temps géologique. Sa couleur particulière et son rapport à la lumière en font un élément identitaire. On peut décrire les différents types d'habitat traditionnel : maison de ville en bande, maison de maîtres, borderies, maison de saisonnier... qui constituent des villages aux structures uniques. Ces formes et matériaux traditionnels, considérés comme un patrimoine unique et important, permettent de mettre en perspective l'architecture et l'urbanisme actuelle.



Les fontaines de Vénérand ?
un patrimoine dont on prend soin

Pression urbaine et rurbanisation en Saintonge Romane



De ces territoires à mi chemin entre ruralité et développement urbain Jacques Boissière et Jean-Michel Thiabault nous disent¹ :

« Les communes concernées se trouvent rattrapées par une mutation rapide à laquelle elles ne semblent pas totalement préparées, qu'il s'agisse des équipements, des services, des transports, ou des outils de maîtrise et de conception urbaine. »

« Cet espace apparaît... comme un espace de 'non projet' en ce sens qu'au-delà des outils d'aménagement de base utilisés souvent sans discernement, les modèles d'urbanisme, les références au goût du jour comme la centralité, la densité ou le traitement des systèmes de déplacement, ne portent aucune perspective plausible de solution pour répondre au changement de statut qui s'y prépare. Le concept de « projet urbain » semble inopérant et son application pour le moins aléatoire. »

« Cet espace ouvert, dans lequel les structures bâties et les traces paysagères sont sur le point de devenir des reliques ou des ruines en attente d'une nouvelle valeur, voit cependant son 'urbanisation' croître très fortement... sur un modèle spatial sans autre signification ni référence que la typologie foncière de la plaquette de chocolat. Ce nouvel espace urbain... produit dans ses franges avec l'espace rural une forme d'urbanisation qui tartine de l'habitat en même temps qu'elle accélère les besoins de déplacement individuels. Les nouveaux habitants l'investissent peu, ils l'occupent. Contraint par des choix économiques, probablement poussés par un modèle idéalisé de leur habitat-maison individuelle, ils n'ont pas d'attache avec un territoire d'accueil dont ils ignorent à peu près tout. »

1. Formes urbaines et identitaires de la Charente Maritime, appel à projet : quel urbanisme durable pour les nouveaux habitants ?, CAUE 17, SDAP ; 52 p., 2004.

II.1. La pierre au cœur de l'identité urbaine et rurale

Nous avons évoqué le matériau, son extraction et le patrimoine bâti qui habille nos paysages. Au-delà, les formes nées de la pierre s'interprètent aussi en termes d'urbanisme et de composantes urbaines.

En tout premier lieu ce qui marque l'observateur est la présence persistante, à des dosages très différents, de l'habitat. Difficile de se trouver où que ce soit en Saintonge Romane sans qu'un hameau ou à minima un groupe de maisons ne borde une fraction de la ligne d'horizon.

La diversité des activités et des époques qui caractérisent le Pays ont dessiné des armatures et des aménagements divers. En ruralité, cette omniprésence du bâti s'explique par une forte **dispersion de l'habitat dont il faut souligner le caractère historique**. Les villae d'héritage gallo-romain ont dessiné un mode d'occupation des sols qui a perduré jusqu'au 7^{ème} siècle. Celui-ci était caractérisé par un système de très grandes propriétés agricoles. La partition de ces grands domaines, associée à la constitution des paroisses et des fiefs seigneuriaux a contribué à dessiner la dispersion des exploitations. Enfin, la trame bocagère, dont on lit encore clairement la structure dans la plupart des paysages locaux, traduit le déploiement de systèmes d'exploitations qui ont participé à renforcer ce caractère.

Cette dispersion, et les multiples formes qu'elle revêt, complexifie la lecture des paysages en raison de l'absence de systématisme induit en matière de formes urbaines. **Il n'y a pas d'identité remarquable partagée pour l'organisation**

Les choix (ou non choix) architecturaux et urbains qui sont faits par les communes, les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'œuvres questionnent l'identité du territoire. A travers elle, c'est la durabilité du Pays qui pose question : patrimoine et paysages, cadre de vie et attractivité, environnement et équilibres à préserver... ?

des villages locaux, mais plutôt une typologie complexe. Impossible d'identifier un village ou un bourg type. On est plutôt face à une succession de micro entités qui dessinent des paysages bâtis aux caractéristiques complexes.

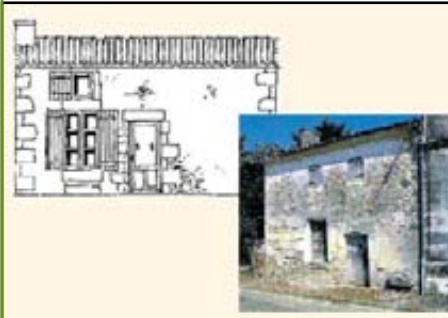
Cette carence de typologie urbaine caractéristique, et donc de repère en matière de culture de développement urbain, fragilise le territoire. Le « remplissage » qui s'ensuit banalise les paysages à coups de lotissements sans lien avec le tissu préexistant. A la lecture des bourgs et de leur bâti ancien s'oppose l'illisibilité des nouveaux quartiers. Les élus rencontrés soulignent le décalage entre la ruralité héritée et la ruralité telle qu'elle se dessine aujourd'hui. Certains témoignent même d'un rejet de cette ruralité : la consommation foncière, l'hyper minéralisation des communes et des bourgs, les aménagements urbains (trottoirs qui succombent à la mode du béton désactivé par exemple)... transforment les villages. On n'y est plus à la campagne (quid des espaces verts et des grands végétaux). Mais on n'est pas en ville pour autant.

Si la qualité architecturale du bâti saintongeais est reconnue et partagée, celle relative aux formes urbaines soulève de nombreuses ques-

tions. Aussi, entre deux éléments remarquables du patrimoine urbain (qu'incarment souvent les églises et leur environnement immédiat), nombre d'acteurs regrettent les vides qualitatifs qu'il faut traverser et les ressentis d'incohérence que ces séquences paysagères laissent en mémoire.

Naturellement, ces problématiques sont particulièrement vraies pour les communes où la croissance démographique est la plus prononcée. Aujourd'hui, c'est surtout en termes de prospective que ces enjeux posent question. La population de Saintonge Romane, qui est passée progressivement de 65 à 78 000 habitants entre 1970 et 1999, connaît une accélération sans précédent. Le Pays compte aujourd'hui 90 000 habitants, en comptera vraisemblablement 100 000 en 2015 et à ce rythme 120 000 en 2030 si son attractivité se maintient. **Un territoire de plus de 100 000 habitants et un territoire de 65 000 habitants se conçoivent-ils de la même façon ?** L'importance du patrimoine bâti historique et sa place sur le territoire ne constituent-ils pas des leviers pour dessiner une identité locale à partir de laquelle qualifier le développement urbain des communes ? Quelles relations entre anciens et nouveaux « quartiers » ?

Formes et caractéristiques architecturales de Saintonge



La maison de journalier :
 construction rurale ancienne de petite taille. Un journalier est une personne engagée pour un travail agricole rémunéré à la journée.



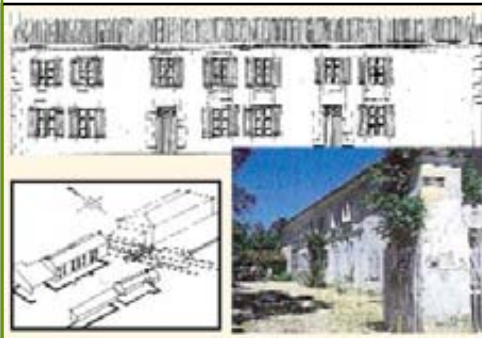
La maison à « balet » :
 construction qui présente un escalier en façade surmonté d'un auvent (appelé également « balet »).



La maison de maître :
 grande maison qui se distingue par son ampleur et la qualité de son traitement (matériaux et décors).



La longère :
 ferme occupée par plusieurs foyers mitoyens.



La propriété saintongaise :
 petite propriété agricole avec façade bien ordonnée, associée à des dépendances, souvent organisée autour d'une cour ouverte.



La propriété à cour fermée :
 corps de ferme organisé autour d'une cour entourée par de hauts murs clos et à laquelle on accède par un grand portail.



Les dépendances :
 - chai (pour conserver le vin ou l'eau de vie à l'abri de la lumière et de la chaleur ;
 - hangar (bâtiment ouvert sur un ou deux côtés).



Le patrimoine vernaculaire :
 lavoirs, moulins à vent, moulins à eau, puits, pigeonniers, fours (à tuile, à céramique, à pain...), etc. Ce patrimoine peut être défini comme regroupant l'ensemble des constructions ayant eu, dans le passé, un usage au quotidien.

A St Porchaire, l'ambiance champêtre de l'entrée du bourg a laissé la place à une ambiance plus urbaine avec l'élargissement de la voie napoléonienne. Si les maisons sur à droite de la route n'ont que peu changé, la partie gauche a commencé d'être construite à partir des années 1950. Le panneau d'entrée de ville s'est trouvé placé plus haut en suivant les extensions du bourg à partir des années 1950 et dans les années 1980 et 1990.



A Gémozac, l'entrée de ville sur la route de Cozes a bien changé. Un garage occupe maintenant l'angle du croisement et l'espace en herbe du premier plan a été remplacé par le goudron du carrefour. Sur l'ancien diché, les tailleurs de pierre travaillent à l'édification des bâtiments de l'usine électrique devenue aujourd'hui la maison des associations (située de l'autre côté du carrefour).



A Gémozac, avant le feu de signalisation du carrefour principal, le parking était autrefois le jardin de l'hôtel de France. Entre les deux photos, le tramway qui reliait Saintes à Mortagne a traversé le bourg avant d'être détourné à partir de 1936 en raison des difficultés de circulation occasionnées en ville, puis de laisser la place aux transports routiers.



Le développement urbain autour de Saintes



II.2. Des paysages urbains durables ?

Tant pour les acteurs que pour les élus locaux, les couleurs et les formes traditionnelles, tant architecturales qu'urbaines, questionnent les évolutions contemporaines du territoire : les constructions d'aujourd'hui sont-elles le patrimoine de demain ? Comment s'inscrivent-elles dans l'identité locale ? L'attractivité de la Saintonge Romane et les mutations en cours ne risquent-elles pas d'hypothéquer ses atouts en termes de cadre de vie, d'identité et finalement remettre en cause cette attractivité si elles ne sont pas maîtrisées ?...

Ces questions soulèvent de multiples problématiques :

- **l'augmentation des mobilités** qui deviennent l'un des principaux critères de la croissance urbaine et dessinent la ville diffuse, voire la « ville édatée » ;
- **l'étalement urbain** et ... la consommation de foncier, l'occupation fragmentée du sol, les conflits d'usages, l'habitat dispersé et le mitage, les coûts des réseaux, la banalisation des paysages, etc...
- **la perte de lien social et d'identité rurale** ; « cet espace n'est ni périurbain, ni plus tout à fait rural » (J. Boissière et J.M. Thibault, 2004) ;
- **l'homogénéisation et l'uniformisation du cadre de vie**. Le déploiement par les promoteurs de modèles clés en main parachute des schémas préconçus, uniformise les paysages et questionne la durabilité de l'identité locale qui fait l'attractivité du territoire.

Le contraste entre d'une part le bâti traditionnel et le patrimoine historique, et d'autre part les modèles de développement urbain à l'œuvre, risque de disqualifier durablement les paysages.

Pages suivantes, les exemples des communes des Gonds et de Crazannes illustrent deux situations de développement urbain. Il ne s'agit pas de pointer des cas particuliers. Au contraire, elles ont été choisies car elles proposent des clefs pertinentes de lecture et illustrent clairement les pressions que subissent les communes de Saintonge Romane. Sur nombre d'entre elles, le développement urbain est largement produit hors du bourg, à partir de hameaux et à l'échelle critique d'analyse (la commune) ne permet pas d'exposer les contrastes constatés entre les secteurs de bâti ancien et ceux plus récents. L'exemple des Gonds illustre l'importance des mutations sur la première couronne de Saintes : St Georges des Coteaux, Pessines, Chermignac, Thénac, Chaniers, Fontouverte, Bussac, etc. A Crazannes, les développements urbains, produits en continuité et à proximité du bourg,

proposent une lisibilité particulièrement intéressante. On y lit notamment l'évolution des entrées de bourg .

Ces deux cas n'ont donc pas d'autre valeur que « pédagogique ». Ils ne résument pas la diversité des situations que l'on rencontre sur le territoire. Il ne s'agit pas non plus d'une typologie

des développements urbains qui ne peuvent être résumés en quelques pages. **L'idée est de démontrer la pertinence d'une lecture du contexte local pour raviver les méthodes de conception urbaine.** Aux logiques d'extensions qui s'inscrivent hors des bourgs doivent se substituer des méthodologies de développement

d'agglomération. La démarche SCOT est à même de porter ces éléments de méthodologie au débat. En amont, cette étude paysagère s'inscrit dans cette dynamique en privilégiant la compréhension des éléments qui composent la syntaxe paysagère et au sein de laquelle le bâti dessine des impacts remarquables.

En France, les problématiques d'un urbanisme mal maîtrisé sont bien connues. Elles caractérisent 30 ans d'un développement urbain où les réflexions sur les paysages et les formes urbaines n'ont pas été intégrées parmi les enjeux essentiels. Ces enjeux font aujourd'hui l'objet d'un large consensus dont la loi SRU (qui a institué les SCOT) a constitué en 2000 le point d'orgue.

Les formes du développement urbain sur la commune de Crazannes



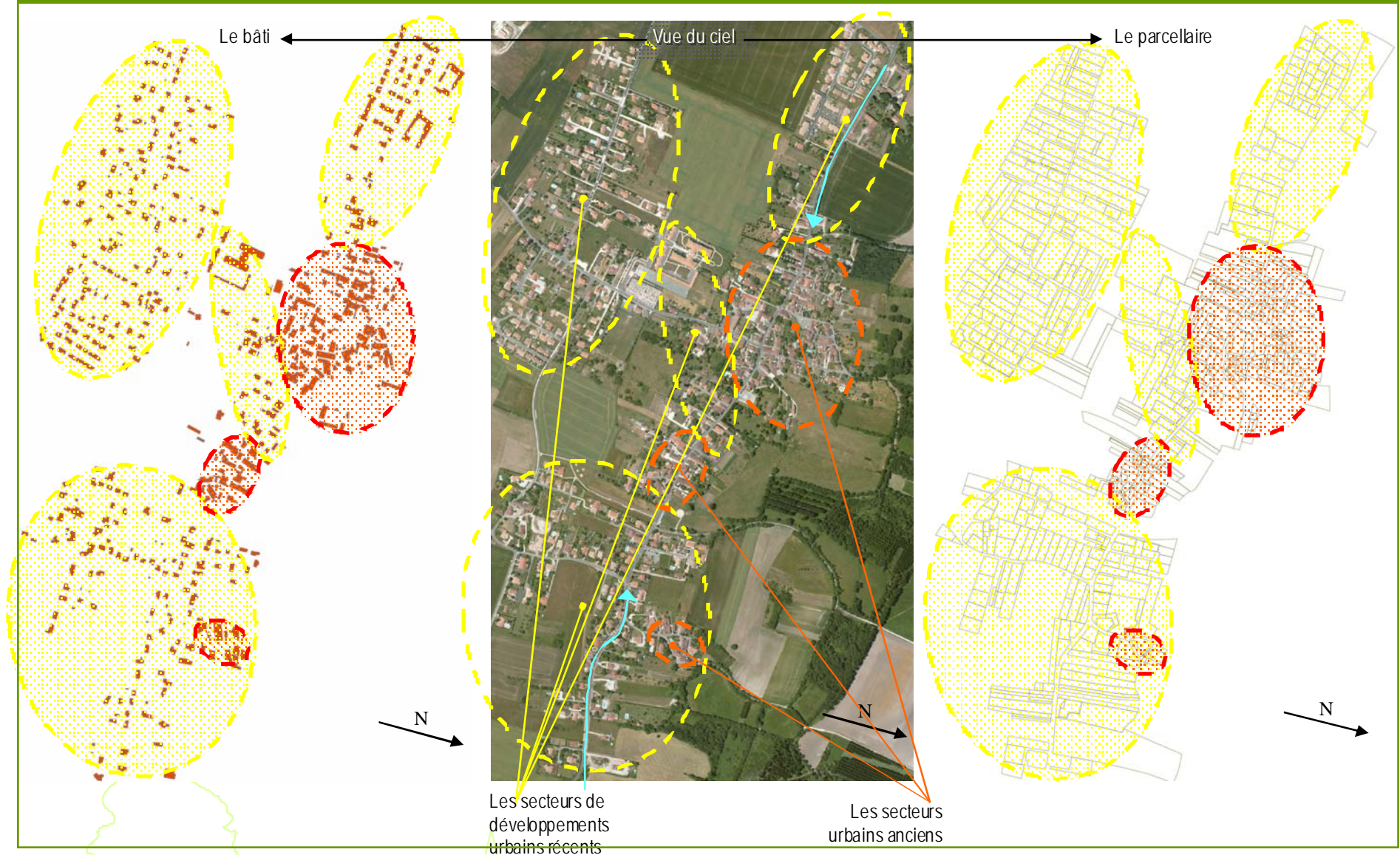
Pour les deux communes, on lit clairement la concentration du bâti ancien qui forme le cœur du bourg et par contraste la dispersion du bâti urbain récent. Sur les photos aériennes on peut imaginer les entrées de bourg qui ont été redessinées par un modèle pavillonnaire qui ne parvient pas à traduire l'identité locale.

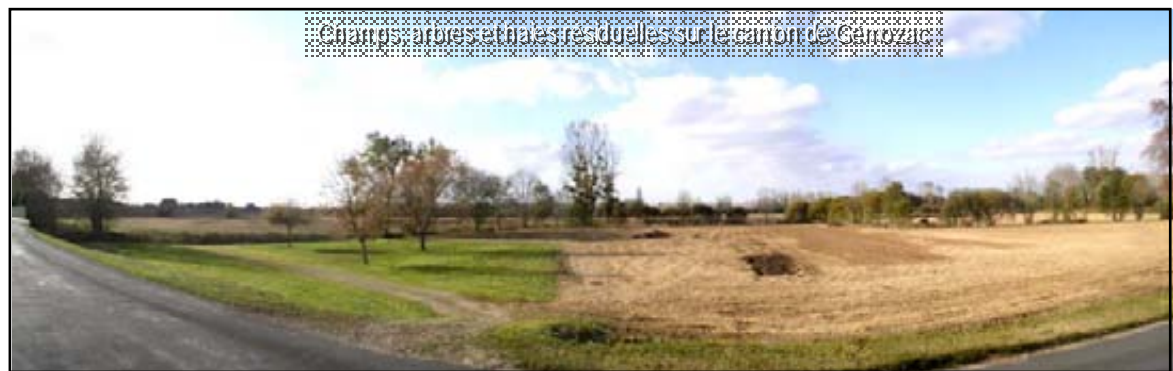
Les secteurs de développements urbains récents

Les secteurs urbains anciens

Tout comme le bâti, les formes foncières traduisent très clairement les différentes époques du développement de la commune. La complexité du dessin des parcelles en centre bourg (formes, tailles, dispositions...) traduit des usages, des formes d'organisation, une mixité, une identité et des paysages que ne prolongent pas les développements pavillonnaires récents.

Les formes du développement urbain sur la commune des Gonds





III. La ruralité : le bois, la vigne, les cultures

La ruralité est certainement le caractère qui définit en premier lieu le Pays de Saintonge Romane. En effet, nous avons vu que si la pierre et le phénomène urbain portent une certaine identité du territoire via des époques marquées, c'est bien dans l'agroruralité que se forge l'autre versant patrimonial du Pays. Cette ruralité a largement dessiné les paysages au fil de systèmes d'exploitations et de terroirs différents et évolutifs, qui se sont adaptés à leurs époques et ont évolué sans manquer de laisser des traces lisibles.

Les évolutions anciennes et récentes des paysages ruraux soulignent leur caractère dynamique et leur capacité à se transformer dans des proportions plus ou moins importantes. L'évocation de quelques termes clefs pour la lecture et la compréhension de ces mouvances ne manquera pas de rappeler certains événements qui illustrent au mieux ce que peuvent être ces changements : défrichements, phylloxéra, remembrements, bocage, haies... mais aussi des considérations d'actualité comme les objectifs de qualité environnementale, de nature-loisirs, de corridors écologiques, etc.

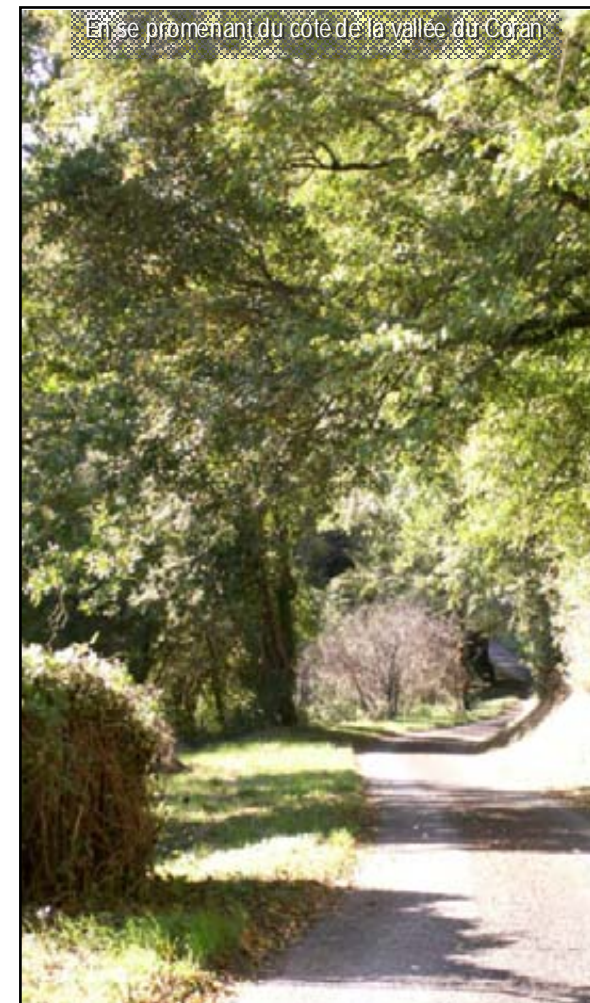
Au sein de cette thématique, nous avons retenu pour la Saintonge Romane quatre entités paysagères :

- la zone vallonnée de l'est et les Borderies,
- le Pays Bas Charentais,
- la mosaïque paysagère de l'ouest,
- la plaine ouverte de Saintes à Pons.

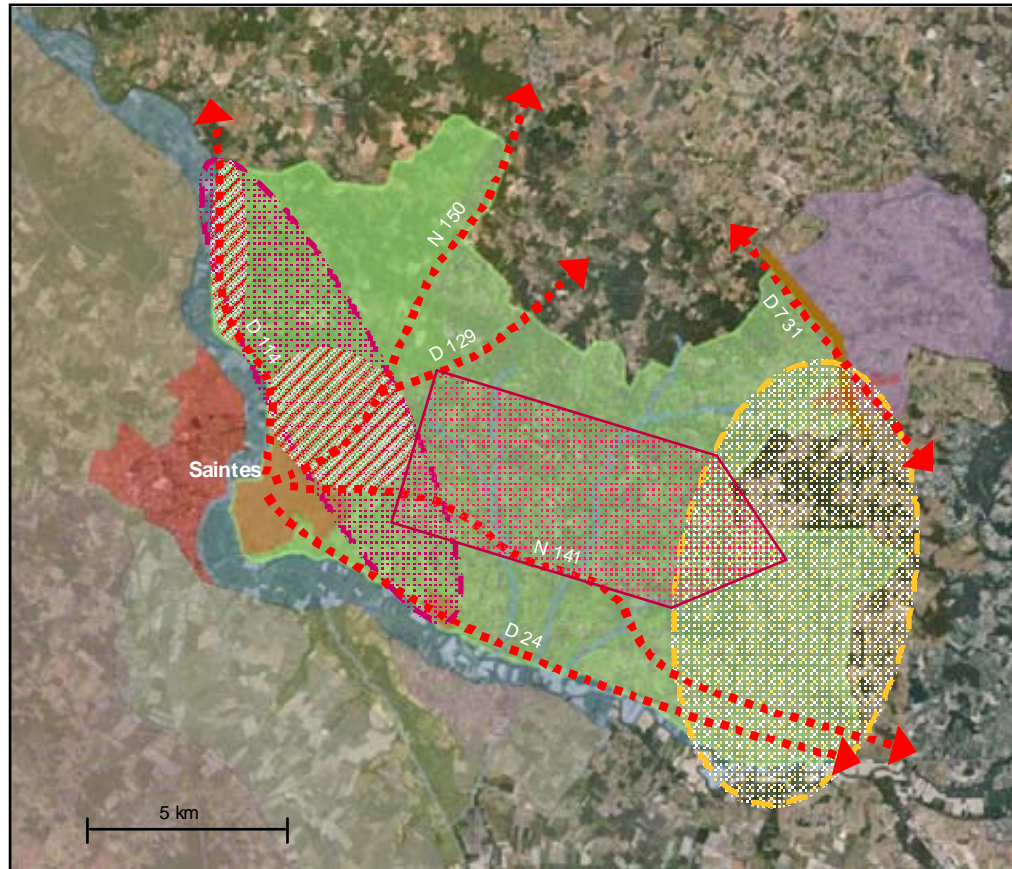
Nous verrons que les équilibres entre bois, vignes et cultures sont très irréguliers. Au regard de son histoire et de sa place privilégiée, la vigne est abordée à mi chemin entre bois et cultures, tenant de l'un et de l'autre, et jouant le rôle de fil conducteur pour la grande majorité des communes du Pays, à l'exception du quart nord-ouest.

Au sein de cette thématique, une problématique a été plusieurs fois soulevée par les élus. La demande sociale de nature, en plein essor depuis les années 1990 et qui se traduit par un développement important du « vivre à la campagne », crée une concurrence accrue pour accéder à l'espace. Ce phénomène est d'autant plus important qu'il se traduit largement par un modèle pavillonnaire quasi-exclusif (et récent : les formes parcellaires et du bâti ne s'inspirent pas des modèles ruraux qui leur préexistent), modèle qui bouleverse profondément les équilibres fonciers. Ces développements urbains transforment les paysages en y inscrivant des pondérations et des limites qui ne sont pas sans poser question en matière d'intégration. Paradoxalement, ce phénomène correspond à une demande sociale grandissante de « qualité » environnementale qui n'intègre pas nécessairement l'identité rurale et la durabilité de ces territoires.

La lecture paysagère déclinée ci-après propose un éclairage sur les compositions de ces espaces, leur syntaxe et leur évolution. Il s'agit bien de comprendre les usages qu'ils portent pour proposer des projections quant aux devenir possibles. Le paysage, en tant que support et système, devient alors une clef de la prospective territoriale.



La zone vallonnée boisée et les borderies



Source : Pays de Saintonge Romane 2008, BD_ORTHO©IGN-Prise de vue aérienne 2006
Réalisation : Pays de Saintonge Romane 2008

Légende :

-  : zone vallonnée boisée et les borderies
-  : Borderies
-  : secteurs de périurbanisation marquée
-  : zone de périurbanisation diffuse
-  : principaux axes routiers
-  : cours d'eau
-  : La vigne de plus en plus présente d'ouest en est

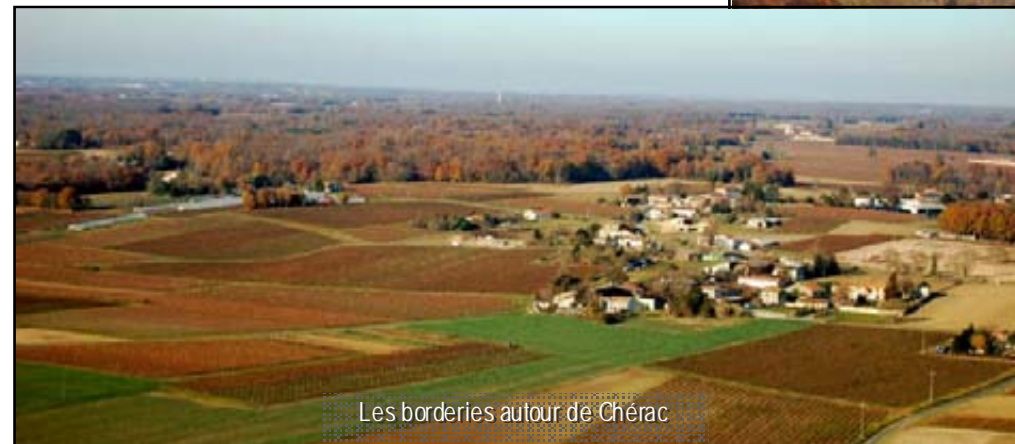
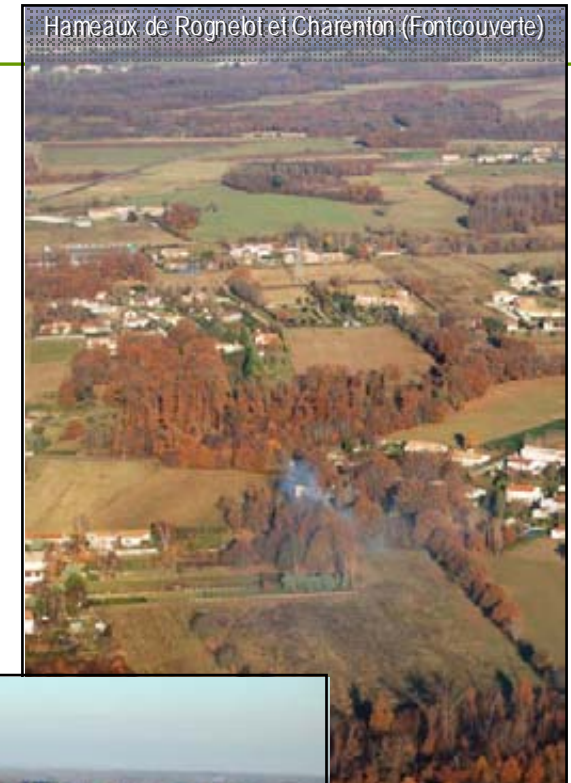
III.1. La zone vallonnée boisée de l'est et les borderies

Situé entre le Pays Bas au nord de la Saintonge Romane et les paysages de plaine qui caractérisent largement le territoire de la rive gauche de la Charente (à l'ouest et au sud de la vallée), le quart nord-est du pays propose des paysages de plateau à la topographie accidentée et qui offrent par endroit des points de vue panoramiques.

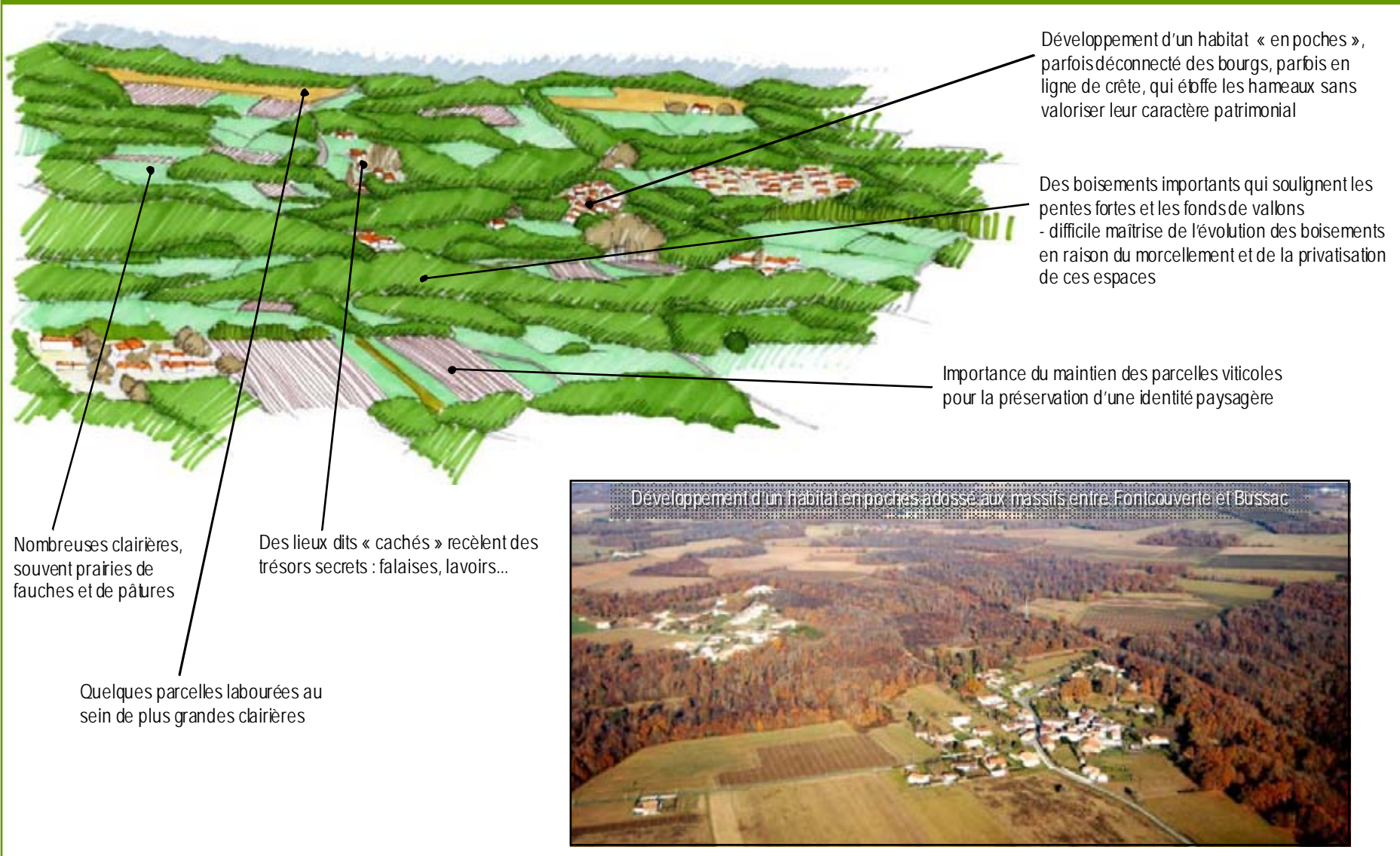
Rythmé par des vallées secondaires et des vallons souvent asséchés, le plateau calcaire, sur cette portion de la rive droite de la Charente, se présente comme un grand boisement éparse et entrecoupé de parcelles de cultures variées. Les vallons qui se succèdent rapidement renforcent le caractère fermé des lieux traversés. Les bois et les prairies de pâtures et de fauche tiennent une place importante sur les zones de relief marqué. Sur le plateau, la vigne occupe de nombreuses parcelles qui s'organisent en « chambres de verdure ». On y note aussi le développement de vergers qui apportent une diversité nouvelle.

D'ouest en est, si les massifs boisés continuent de souligner les lignes de crête, les poches de vignes occupent des espaces de plus en plus importants. L'affirmation progressive (tant paysagère qu'identitaire) du caractère viticole atteint son apogée aux borderies où le parcellaire de vigne s'étend parfois à perte de vue.

Il est également important de noter que cet espace est drainé par des vallons importants orientés perpendiculairement à la vallée de la Charente avec laquelle ils se connectent (le Bourru et le Coran notamment).



Représentation des paysages de l'est vallonnés boisés (*les élus et le paysage*)



Les dynamiques en cours :

Avec des dynamiques agricoles qui semblent relativement stables et des structures paysagères préservées, **le développement urbain apparaît comme le principal agent modificateur des paysages de cette zone.** La pression qui s'opère sur les zones les plus proches de Saintes se traduit par des aménagements groupés (lotissements) qui prennent la forme de « clairières urbaines ». Ce caractère périurbain des paysages décroît progressivement au fur et à mesure que l'on s'éloigne de Saintes.

Les formes du développement urbain confèrent à cet espace un sentiment de manque de cohérence à travers le mitage relatif qui banalise les paysages.

Au-delà de cette première aire, on retrouve une typologie de village satellite avec des groupes d'habitations en hameaux répartis au milieu des espaces boisés. Les zones récentes d'urbanisation, plus ou moins connectées aux villages, s'implantent sur les pentes et les sommets avec un fort impact paysager. Au fil des entretiens avec les élus locaux, **le développement des lotissements pavillonnaires et l'extension des hameaux souvent nombreux, ont souvent été cités comme freins vis-à-vis de la lisibilité et de la perception des caractéristiques paysagères locales.**

A la question de savoir quelles formes urbaines intégrées peuvent permettre de développer les villages et hameaux en préservant les caractéristiques locales, plusieurs problématiques sont soulevées. Parmi celles-ci, la complexité foncière, et notamment celle des boisements, a été



soulignée lors des entretiens comme une difficulté supplémentaire pour maîtriser leur évolution. Élément identitaire, le bois est en effet majoritairement présents sous la forme de propriétés privées avec un parcellaire fortement divisé. Plus que le maintien des bosquets et espaces

boisés, c'est leur entretien qui pose question. L'attachement affectif aux boisements et au caractère de chambre de verdure (huit-dos successifs) semble important sur l'ensemble de la zone.

Par ailleurs, les terres de vignobles sont moins l'objet de spéculations foncières que de préservation du patrimoine pour leur propriétaires. Il en est ainsi des borderies qui constituent le système viticole qui se développe le plus à l'est avec des vignes qui occupent des pentes douces et s'appuient sur des boisements. Dans cet espace qui constitue la transition avec les terres du cognaçais, la moindre pression foncière, la maîtrise de l'urbanisme et le maintien de la viticulture ont permis de préserver relativement les paysages et l'identité locale. Toutefois, il faut rester vigilant aux cycles qui caractérisent l'économie du Cognac. La valeur des terres (économique et foncière) peut se retrouver indexée à ces évolutions, fragilisant cette appréhension patrimoniale qui particularise ce secteur.

Représentation de la vallée du Coran (*les élus et le paysage*)

Les boisements, éléments primordiaux de la structure paysagère, assurent la connexion visuelle entre plateau et fond de vallée.
Le morcellement et la privatisation posent des problèmes de gestion de ces espaces

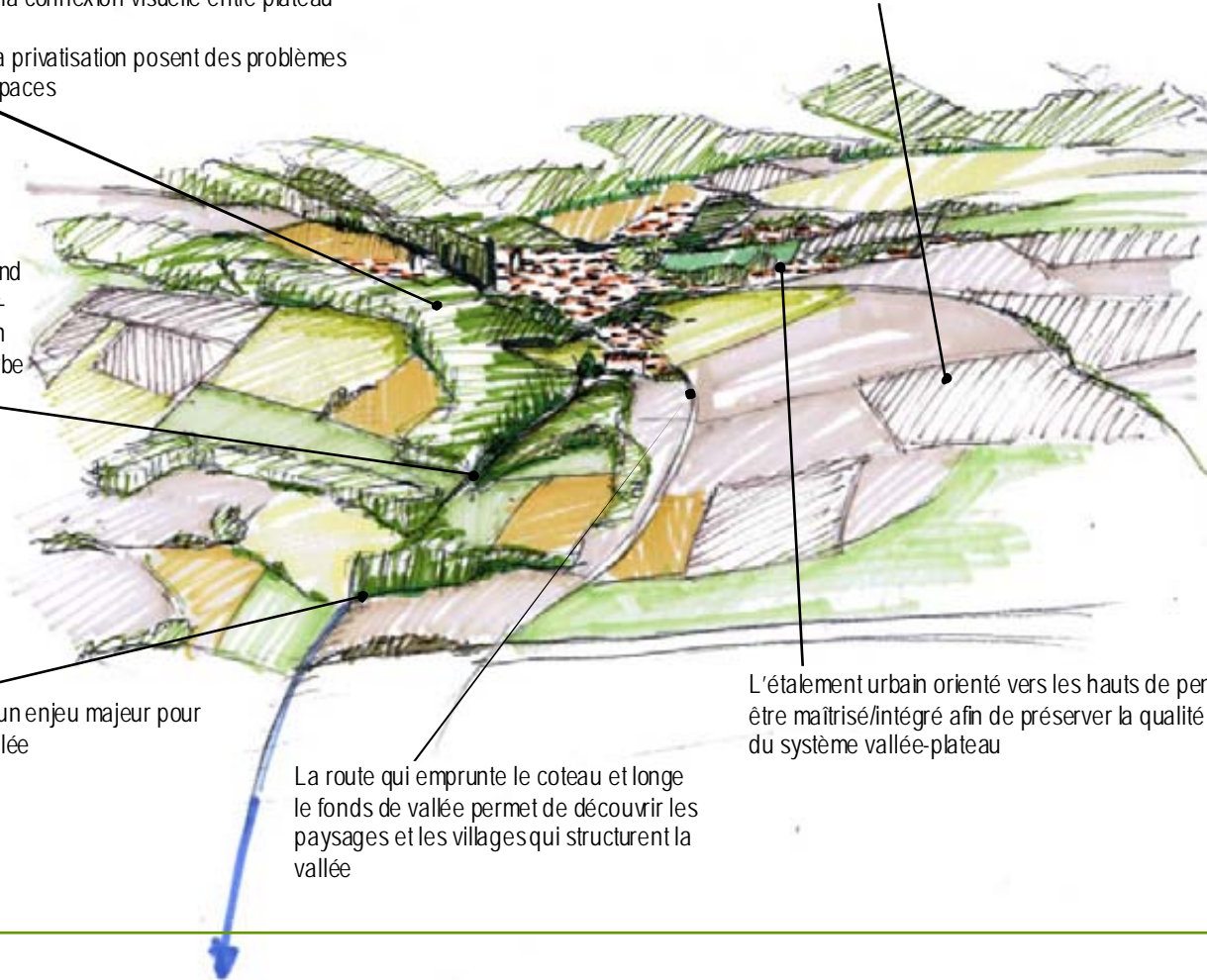
Si l'on y trouve quelques boisements, les plateaux sont et plus souvent partagés entre vignes et labours

Enfrichement relatif du fond de vallée, mutation importante du paysage avec un recul des surfaces en herbe et des jardins

L'eau et sa qualité, un enjeu majeur pour les activités de la vallée

La route qui emprunte le coteau et longe le fonds de vallée permet de découvrir les paysages et les villages qui structurent la vallée

L'étalement urbain orienté vers les hauts de pente doit être maîtrisé/intégré afin de préserver la qualité globale du système vallée-plateau



Un lieu particulier : la vallée du Coran

La vallée du Coran se présente comme un relief particulier, plus marqué, ce qui la différencie des nombreux vallons qui maillent cette zone. Le caractère encaissé et particulièrement boisé de cette vallée ainsi que la silhouette particulière des villages qui la ponctuent en font un espace distinct. Y cheminer via les routes parallèles au cours d'eau offre au promeneur une alternance de villages perchés, de prairies verdoyantes et de boisements aux sous bois luxuriants. Le déplacement traverse parfois des pieds de falaises calcaires qui abritent d'anciennes carrières souvent reconverties en champignonnières dans une ambiance de sous bois frais.

Du fait de ses particularités et de sa forte valeur patrimoniale, les dynamiques et les évolutions y sont elles aussi particulières :

- la **préservation des silhouettes typiques des villages** au travers de la maîtrise de leurs extensions urbaines constitue un des enjeux majeurs de cette zone ;
- on peut également évoquer l'**enrichissement et la fermeture des paysages du fond de vallée** qui sont liés aux mutations agricoles (abandon des prairies) et qui génèrent un nouveau paysage le long du cours d'eau ;
- la **mise en valeur de l'important patrimoine architectural** local est un des enjeux liés au potentiel touristique de la vallée du Coran,
- enfin, difficile de ne pas évoquer l'enjeu paysager lié au **tracé des tronçons futurs de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA)** entre Saintes et Cognac. Différents tracés sont

encore en cours de discussion. La perspective de cet aménagement intéresse l'ensemble du territoire (RCEA Saintes-Saujon en activité depuis l'été 2008), mais se pose de manière plus prégnante pour la partie est du Pays. Les problématiques paysagères (en lien avec la vallée de la Charente et l'espace remarquable que constitue la vallée du Coran) se posent à double titre : quelle intégration locale de cette infrastructure dans son environnement ? Quels aménagements pour donner ces espaces à voir et observer ?

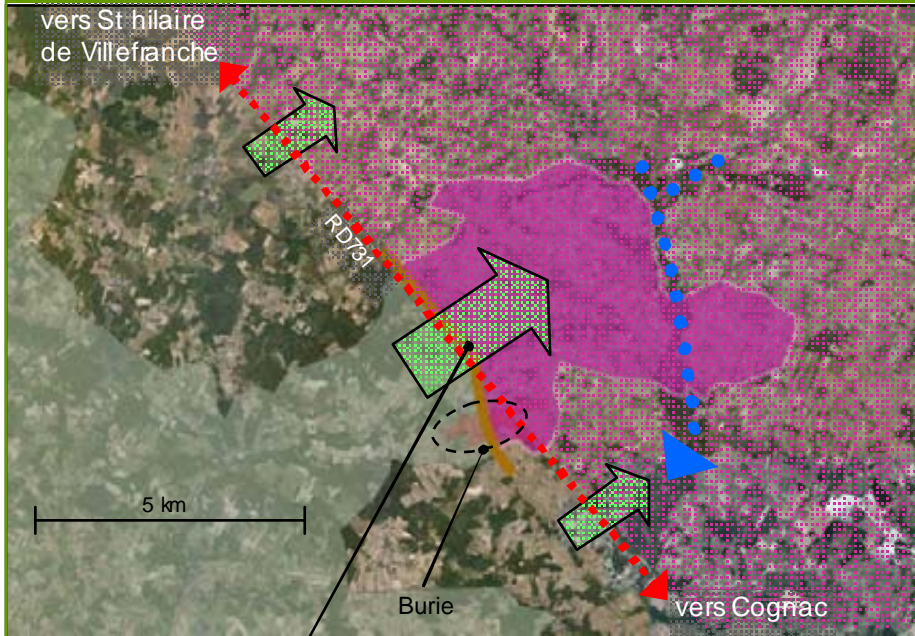
La vallée du Coran à Saint Sauvant








Vues sur la vallée du Coran

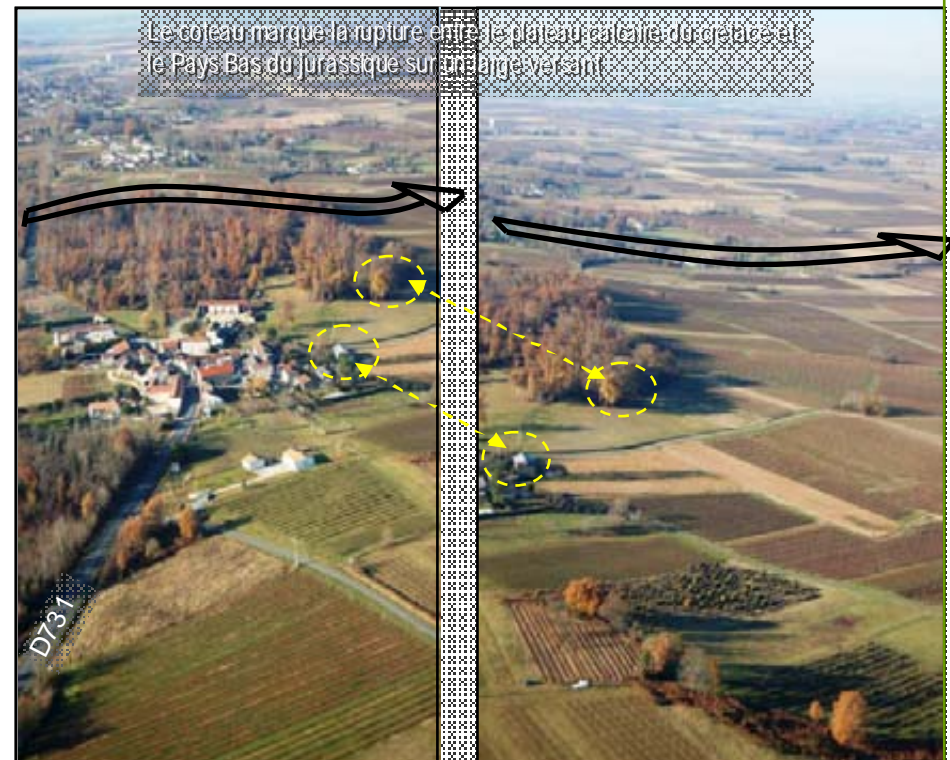


Le Pays Bas Charentais



Légende :

-  : Pays Bas
-  : coteau
-  : Franchissement du coteau : du Crétacé au Jurassique
-  : RD731 (St Jean d'A.-Cognac)
-  : vallée de l'Antenne



III.2. Le Pays Bas charentais

Cet ensemble paysager est peu représenté au sein du pays. Ces paysages marquent une amorce vers un ensemble paysagé bien plus vaste qui s'étend au Nord est.

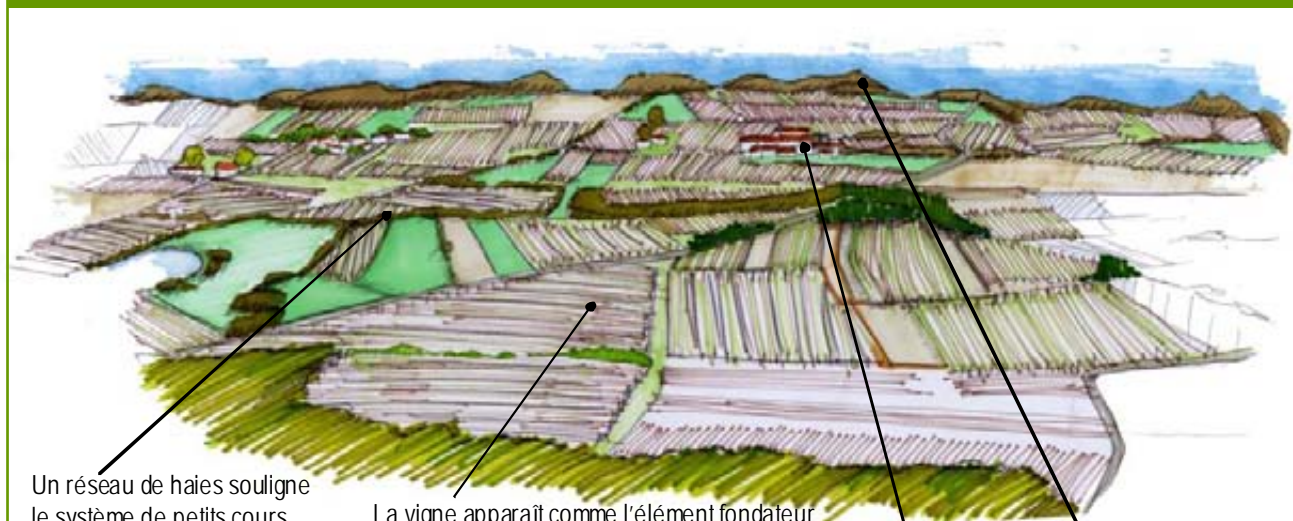
Cette zone assez plane se déroule en contrebas de la zone vallonnée boisée, laquelle la surplombe très largement en offrant de beaux panoramas. La vigne y occupe une place prégnante et le paysage puise sa forte identité dans cette quasi monoculture. L'habitat dispersé s'y compose de nombreuses fermes assez importantes et caractéristique des régions de culture du cognac (cour fermée, grand portail, chais) dont elle marquent l'urbanisme et l'architecture.

Au sein de cet espace la présence de l'Antenne (affluent de la Charente) est signalé par un cortège ripicole (ripisylve) épais et dense qui se déroule en quasi continuité comme un écran entre différents espaces.

Les dynamiques en cours

L'enjeu principal de cette zone réside dans la difficulté du développement de l'habitat. Les caractéristiques de celui-ci (soit un bourg groupé avec un ensemble de fermes viticoles satellites) en font **un système équilibré et qui risque de se trouver perturbé par des extensions contemporaines non maîtrisées**. Tout développement urbain de ce secteur devra faire l'objet d'un travail sensible adapté.

Représentation du Pays Bas Charentais (les élus et le paysage)



Un réseau de haies souligne le système de petits cours d'eau qui draine cet espace

La vigne apparaît comme l'élément fondateur de cette partie du territoire. Elle se présente sous forme de grande parcelles qui caractérisent un espace peu urbanisé

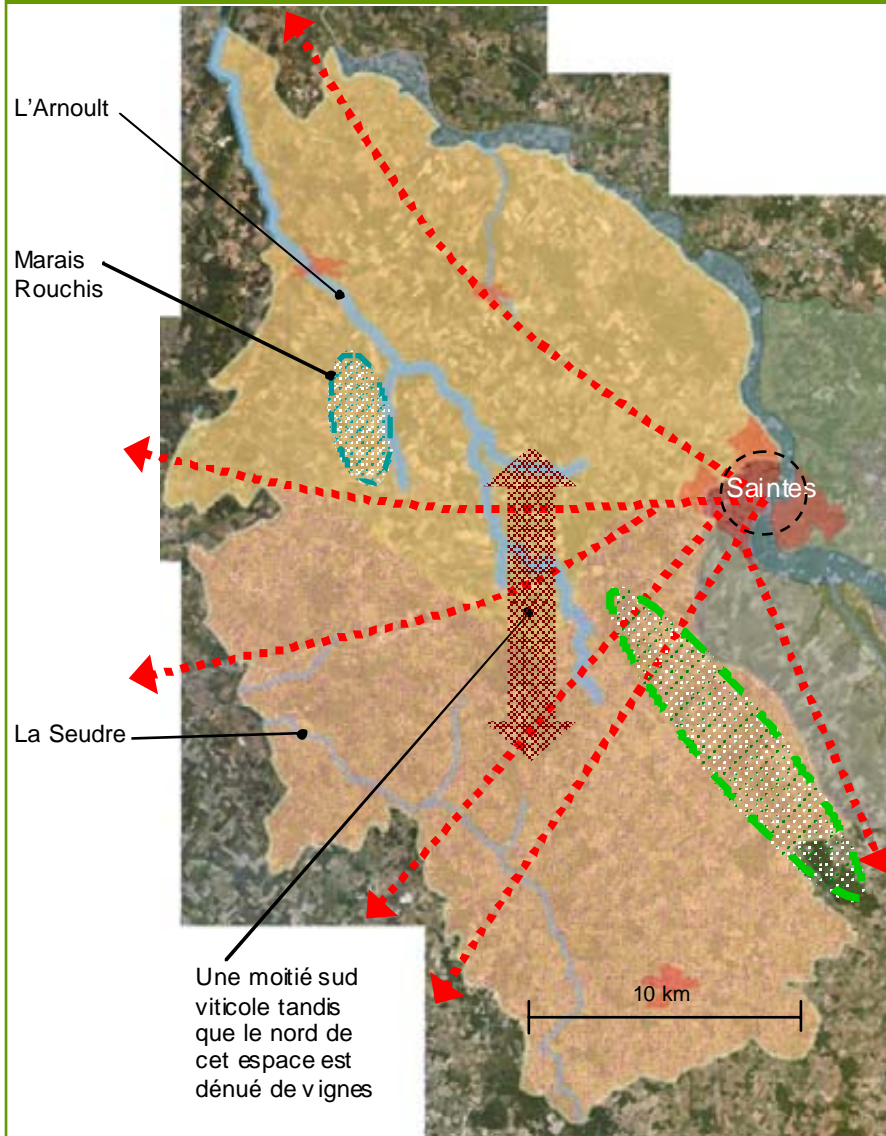
La ripisylve arborée souligne le cours de l'Antenne qui traverse ce paysage



Le Pays Bas entre Burie et Mignon







Un habitat dispersé ponctue le coteau avec des fermes imposantes (corps de ferme, chais, citernes)

La mosaïque paysagère de l'ouest



Une moitié sud viticole tandis que le nord de cet espace est dénué de vignes

Légende :

-  : mosaïque paysagère de l'ouest
-  : Zone humide
-  : Rupture viticole entre les parties nord et sud
-  : Principales voies de communication
-  : cours d'eau
-  : corridor forestier entre cette entité et la plaine céréalière plus à l'est ?



III.3. La mosaïque paysagère de l'ouest

Cet espace qui s'étend sur une vaste partie du territoire se présente comme une plaine ondulée occupée par une mosaïque paysagère complexe. Les paysages se composent d'une grande variété d'éléments (boisements, terres labourées, vignes, urbanisation, prés) qui s'agencent en micro paysages. **L'ambiance alterne entre des effets d'ouverture et des ambiances de lisières, plus closes.**

La syntaxe paysagère, toujours changeante, organise un dosage variable des éléments listés plus haut. Ainsi chaque espace est particulier. Chaque lieu a son propre caractère révélé par la dominance d'un élément sur les autres, d'un relief ou d'une organisation particulière.

Globalement on observe des parcelles de tailles moyennes, insérées dans un maillage bocager irrégulier et souvent très lâche (voire résiduel par endroit). Des remembrements ponctuels dé-

gagent des vues avec des ouvertures paysagères plus importantes.

Les boisements constituent un élément de : partout ils constituent la ligne d'horizon, entrecouper les vues, rendent la traversée du territoire dynamique et affaiblissent les visibilités récurrentes du bâti.

Dans ce secteur où se conjuguent les influences de Saintes et du littoral, le bâti est avant tout diffus et caractérisé par une urbanisation éparse et un étalement périurbain important. Les enjeux liés sont parmi les plus abordés lors des entretiens avec les élus.

Par ailleurs, la vigne y est un élément intermittent. Quasi-absente de la moitié nord de cette

L'ambiance de ces espaces, entre effets d'ouverture et ambiances de lisières, leur confère une impression de bulles paysagères successives et variées.

entité, elle prend une importance toute particulière dans la partie sud (schématiquement au sud de la route Saintes-Marennes), où elle constitue parfois un élément majeur. Avant l'épisode du phylloxéra et les crises plus récentes du Cognac, le canton de Gémozac figurait parmi les territoires les plus viticoles des deux charentes. L'association bois-vignobles y donne un caractère particulier à certaines communes de la CdC de Gémozac et y constitue un élément identitaire certain.

Ce grand ensemble est irrigué par de nombreux cours d'eau qui en accroissent la diversité paysagère. On peut noter leur importance propre et induite dans le paysage. Si leur présence ne se révèle le plus souvent qu'au moment de leur franchissement par les voies perpendiculaires, ils irriguent néanmoins largement ces espaces et en déterminent les modes d'occupation des sols. Ainsi, leurs particularismes en font le support d'activités et d'identités propres. L'eau joue un rôle important dans la structuration de ces espaces et des paysages qu'ils donnent à lire. Deux entités particulières participent de la structuration des paysages de cette mosaïque de l'ouest et retiennent l'attention : la vallée de l'Arnoult et celle de la Seudre que nous traiterons plus loin, dans la partie consacrée à l'eau.



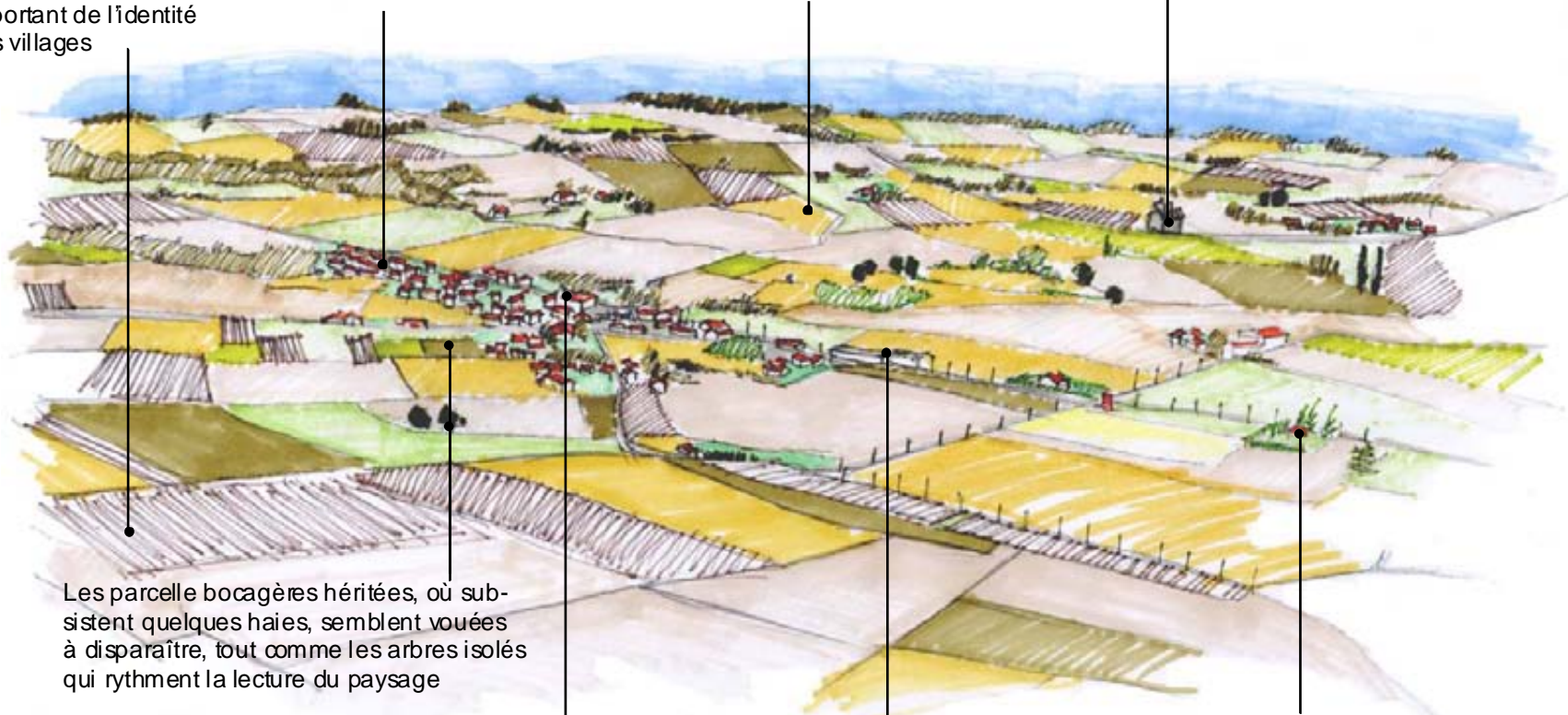
Représentation de la mosaïque paysagère de l'ouest (*les élus et le paysage*)

La vigne constitue dans la partie sud et par endroit un élément important de l'identité des villages

La difficulté de maîtriser l'intégration des nouveaux lotissements est un enjeu important

Cultures céréalières et oléagineux forment un patchwork changeant au fil des saisons

Des bâtiments agricoles dominent le paysage



Les parcelles bocagères héritées, où subsistent quelques haies, semblent vouées à disparaître, tout comme les arbres isolés qui rythment la lecture du paysage

L'église constitue un point de repère fort dans des paysages peu mouvementés

L'implantation de bâtiments importants en entrée de bourgs (zones d'activités, coopératives agricoles...) questionne la lisibilité des entrées de bourg

Le mitage résidentiel et la plantation de murs de végétaux (ou haies « urbaines » type thuya) augmentent l'impact visuel de ces implantations

Représentation de la mosaïque paysagère de l'ouest (les élus et le paysage)

Les moulins, château d'eau et autres éléments verticaux constituent des points d'appel importants dans les reliefs doux de l'ouest

Des « couronnes végétales » entourent traditionnellement les hameaux et font le lien avec l'espace agricole environnant (arbres fruitiers, haies, jardins...)

Le mitage des abords de village complique la lisibilité des paysages et génère des espaces de vie déconnectés des bourgs, tout en banalisant les traits identitaires locaux

Le développement des grandes cultures ouvertes et son corolaire, l'arasement des haies, créent des zones dénudées perçues comme une menace pour les paysages et l'agriculture (perte des atouts liés aux haies)

Les poches de boisements morcellent les paysages et apparaissent comme importants pour définir le caractère de cette zone. La question de leur entretien est souvent posée

Les arbres isolés constituent une ponctuation importante des paysages agricoles

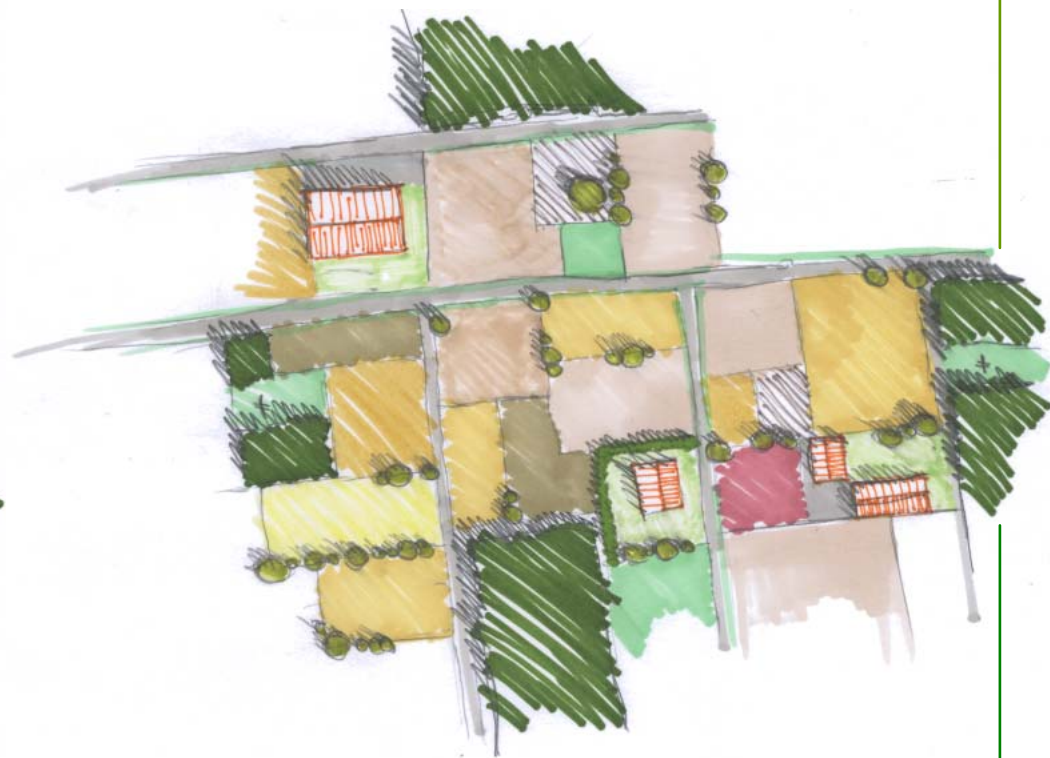


Evolutions récentes des paysages et perspectives : une identité à affirmer ?



Années 60 :

Le paysage se présente comme une mosaïque enserrée dans un système semi bocager avec de nombreuses haies en limite de parcelle . La mosaïque comprend de nombreuses parcelles de labour, des prairies et des boisements épars. De nombreux arbres isolés servent de repère et sont utiles à l'organisation agricole (piquet, feu de chauffe).



Etat actuel :

Le paysage s'est ouvert à mesure des remembrements à l'amiable. La place de la vigne a considérablement reculé. De nouvelles habitations ont été implantées en déconnexion des bourgs ainsi que de nouveaux bâtiments agricoles qui dominent les paysages. La taille des parcelles a augmenté dans des proportions raisonnables et la place des haies est mise à mal. La plupart subsistent sous la forme de reliquats. Le développement de lignes électriques a créé de véritables tranchées forestières.



Hypothèse 1 : poursuite des dynamiques en cours
Banalisation des paysages via la disparition des éléments de diversification et d'identité

- . ouverture des paysages suite à l'arasement progressif des haies et à l'agrandissement continu des parcelles,
- . implantation du bâti en situation de mitage,
- . disparition progressive de la vigne dans certaines zones,
- . disparition des arbres isolés-repères qui ne sont pas remplacés,
- . agrandissement des bâtiments agricoles sans intégration paysagère,
- . conservation de quelques prairies de fauche, concentration du cheptel dans quelques espaces spécialisés..

Hypothèse 2 : à la recherche d'une qualité paysagère
Prise en compte des enjeux écologiques, agricoles et paysagers

- . des politiques de replantation (certaines déjà en cours après des remembrements) permettent de préserver le caractère intime des paysages de l'ouest,
- . le long des axes des bandes enherbées plantées sont aménagées qui permettent de ralentir les eaux de ruissellement et de les filtrer (solidarité de bassin versant),
- . l'habitat est limité à l'existant (grossissement des bourgs) et des haies variées sont plantées,
- . les parcelles de vignes sont maintenues et les arbres isolés y sont replantés,
- . maintien de l'élevage en pâture naturelles et valorisation des arbres isolés.



Vue sur le bourg de Tesson, bordé de vignes au premier plan



Haies résiduelles, parcelles remembrées et habitat dispersé entre Saintes et Meursac



Arrivée sur le bourg de Rieux



Vignes et bois entre Thénac et Tesson



Arrivée sur le bourg de Thézac

Les dynamiques en cours

Les espaces qui constituent la mosaïque paysagère de l'ouest sont largement soumis aux phénomènes de développements urbains. Les enjeux de maîtrise des outils et des politiques de développement urbain sont souvent évoqués par les élus qui ont parfois l'impression de « perdre la main sur l'urbanisme » de leur communes : certaines zones y sont fortement touchées par le mitage et par des étalements linéaires le long des voies de communication. La logique, fragile, des micros espaces décrits plus haut a largement été « contaminée » par ces constructions récentes. L'addition de ces « cellules occupées » et leur juxtaposition augmentent l'impression de mitage.

d'accueillir de nouvelles populations et de développer les communes et parfois les bourgs, les entretiens ont révélé le sentiment de certains maires qui évoquent des situations qui leur échappent sans pouvoir avoir de maîtrise sur l'aspect final de la parcelle urbanisable au PLU. La question soulevée est bien celle de la connaissance et de la maîtrise des outils de développement urbain. Quid de la fabrique urbaine et paysagère ?

Concernant les questions liées à l'agriculture, on constate que la maille bocagère s'est largement éclaircie, aux travers des remembrements successifs, officiels ou non. Le territoire s'est ouvert. Il a acquis des zones de respiration encadrées

en faveur de la haie. Celle-ci se traduit sur certaines communes au travers d'un travail de replantation engagé parallèlement aux réflexions sur le remembrement.

Outre l'architecture résidentielle, les questions de l'implantation et de l'intégration des bâtiments agricole a été plusieurs fois posée. Le travail de l'élu communal dans le cas de la non conformité des travaux est difficile du fait de la grande proximité.

Enfin, la question des boisements, de leur maintien et de leur entretien a été souvent abordée. La très importante division parcellaire et les lourdes conséquences de la tempête de 1999 ont engendré une situation complexe et irrégulière. Cette question récurrente devient essentielle si l'on considère ces boisements comme une composante caractéristique et identitaire des paysages du pays de Saintonge Romane. Une fois encore la constitution d'une boîte à outils adaptée pourrait permettre la mise en place de projets adaptés et en lien avec des démarches liées. On pense notamment à la relation bois énergie et paysages.

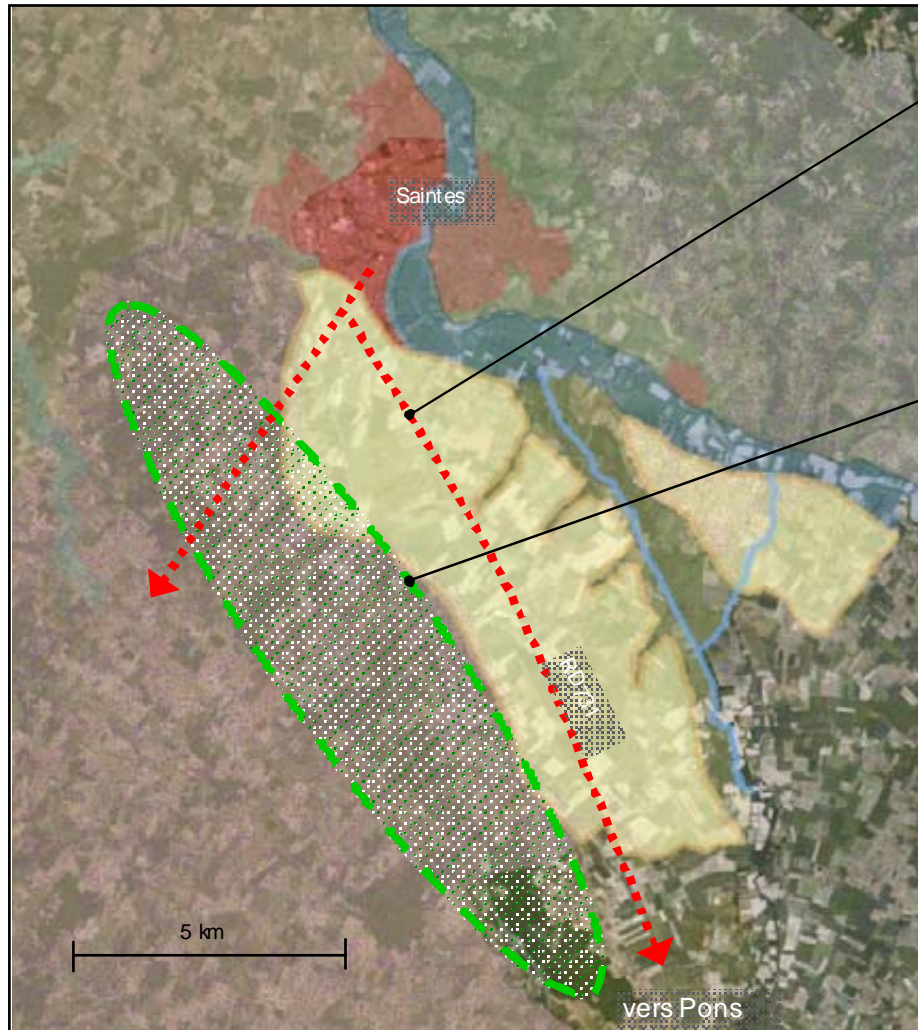
La complexité des syntaxes paysagères et la difficulté liée pour leur lecture souligne le rôle des limites et des transitions et tend à fragiliser ces espaces où les usages et les implantations (notamment urbaines) posent questions. Quelle intégration ? Quelle(s) continuité(s) ?

Ces espaces questionnent la ruralité. **Comment qualifier ces nouveaux paysages plus tout à fait ruraux et pas encore urbain ?** Jusqu'à quel point l'espace agricole conserve-t-il du sens quand il devient un « entre deux » de l'urbanisation ?

Au sein de cet espace, les lotissements sont nombreux et perçus de manières très différentes selon les municipalités. S'ils constituent le moyen

par les espaces boisés. La densité du réseau de haies, de bosquets et d'arbres isolés est une composante variable qui alimente un panel d'impressions très vaste. La succession d'espaces semi ouverts et d'espaces clos semble un caractère à préserver au travers d'une grande vigilance notamment sur la tendance à l'arasement des haies. L'attachement au caractère d'écrin vert de ces espaces semble le garant d'une poli-

La plaine ouverte de Saintes à Pons

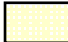





La découverte des paysages de la plaine

La nationale qui traverse cet espace de part en part s'implante à mi-chemin du relief en position dominante sur la vallée de la Charente et les Seignes. Ce tracé impacte fortement les perceptions sur cet espace (vision dépréciée). Le contraste paysager extrêmement fort qui se crée entre cette zone et les paysages relativement fragmentés du reste du territoire en font un espace clairement identifié (la champagne).

Le prolongement de boisements éparses en continuité de la forêt de Pons borde et limite cette entité sur sa frange ouest. On y note aussi la présence éparses en lisières de vignes.

Légende :

-  : plaine ouverte
-  : corridor forestier
-  : principales voies de communication
-  : cours d'eau

III.4. La plaine ouverte de Saintes à Pons

La plaine s'offre comme une grande étendue cultivée aux paysages très ouverts. L'espace s'organise comme un large amphithéâtre aux bords largement émoussés qui s'étend jusqu'aux paysages des marais des Seignes. Les remembrements successifs élaborés dans les années 60 à 80 en ont fait un espace de labour, aux vastes parcelles, ponctué de rares tronçons de haies. L'organisation en pente associée à ce caractère d'openfield engendre un impact très important des constructions, avec des covisibilités exacerbées. Le développement de zones résidentielles et d'installations agricoles d'envergure au sein de cet espace, sans questionnement paysager ont des effets importants et génèrent une perception dépréciée de cet espace.

Les infrastructures électriques impactent la zone de manière importante. Les pylônes sont les seuls éléments verticaux existant et leur impact sur l'espace horizontal de la plaine est accentué par les matériaux et couleurs utilisés.

Cet espace est relativement limité et apparaît comme encadré dans le paysage. Ainsi, à l'est le marais des Seignes dessine une ligne d'horizon boisée sur laquelle « buttent » les terres labourées. A l'ouest, la ligne de crête sépare visuellement les espaces, son revers se couvre d'une épaisse bande boisée qui fait transition avec la mosaïque paysagère de l'ouest.



Remembrements et champs ouverts constituent la trame paysagère continue de cet espace

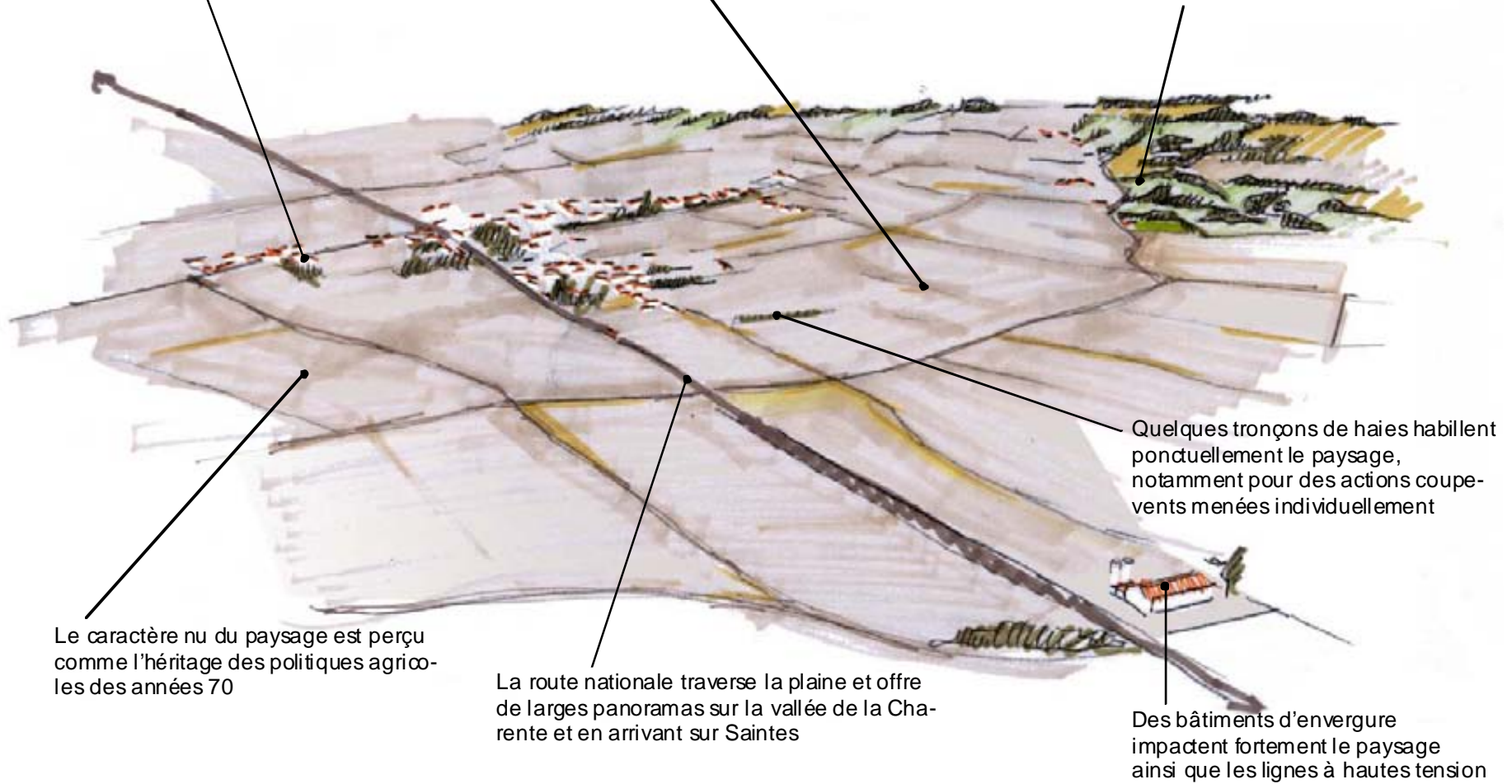


Représentation de la plaine ouverte (*les élus et le paysage*)

Fort impact des nouvelles constructions, placées sur des espaces hauts et avec de fortes covisibilités

Un paysage agricole dédié à la céréaliculture. En hiver on peut lire les traces d'un parcellaire plus ancien et on devine un paysage à une autre échelle

Les Seignes s'annoncent par un horizon boisé qui fait rupture avec les paysages nus de la plaine



Le caractère nu du paysage est perçu comme l'héritage des politiques agricoles des années 70

La route nationale traverse la plaine et offre de larges panoramas sur la vallée de la Charente et en arrivant sur Saintes

Quelques tronçons de haies habillent ponctuellement le paysage, notamment pour des actions coupe-vents menées individuellement

Des bâtiments d'envergure impactent fortement le paysage ainsi que les lignes à haute tension

Les dynamiques en cours

La nudité des paysages de cette zone la rend extrêmement sensible aux implantations urbaines qui y prennent place. Le développement des hameaux et villages s'y mesure immédiatement. Les élus sont sensibles à l'impact des formes urbaines sur l'aspect général de la plaine. L'abondance des réseaux aériens de grande envergure qui traversent cette zone renforce l'impression d'un espace hors d'échelle et sans repère.

L'arasement de la quasi-totalité du linéaire de haie est vécu comme une dégradation de la qualité paysagère de cet espace. Outre la dégradation de la capacité d'infiltration et de rétention de l'eau du versant, **la disparition du bocage apparaît ici comme une perte d'identité. Le basculement paysager radical qui a été opéré sur cet espace au cours des quarante dernières années laisse les habitants dans un rapport déprécié avec leur espace de vie.**

Comment penser l'intégration des extensions urbaines dans cet espace de fortes intervisibilités ? Quelles limites, franges, transitions entre les composantes rurales et les enjeux d'intégration paysagère des nouvelles constructions ? **Plus globalement, comment concilier l'échelle de l'homme et de ses infrastructures dans la plaine ?**



Des perceptions paysagères planes et largement ouvertes jusqu'au limites : lisières, seugnes...



Des équipements et infrastructures qui marquent le paysage perçu de manière très sensible

Evolutions récente des paysages et perspectives : une identité à affirmer ?



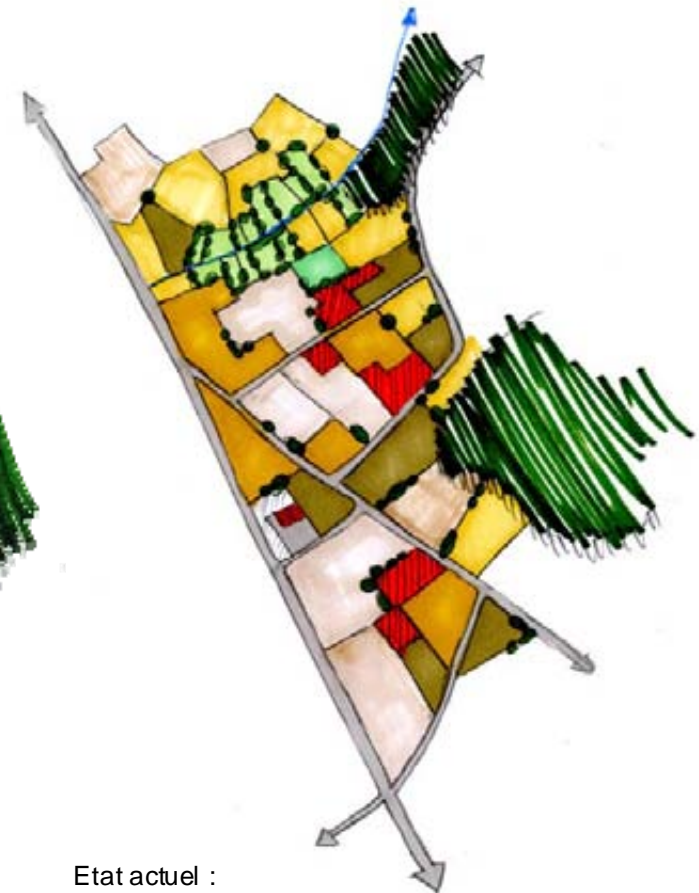
Après guerre :

- une mosaïque paysagère variée avec un réseau bocager entrecoupé de fermes isolées
- des bras d'eau entourés par des prairies



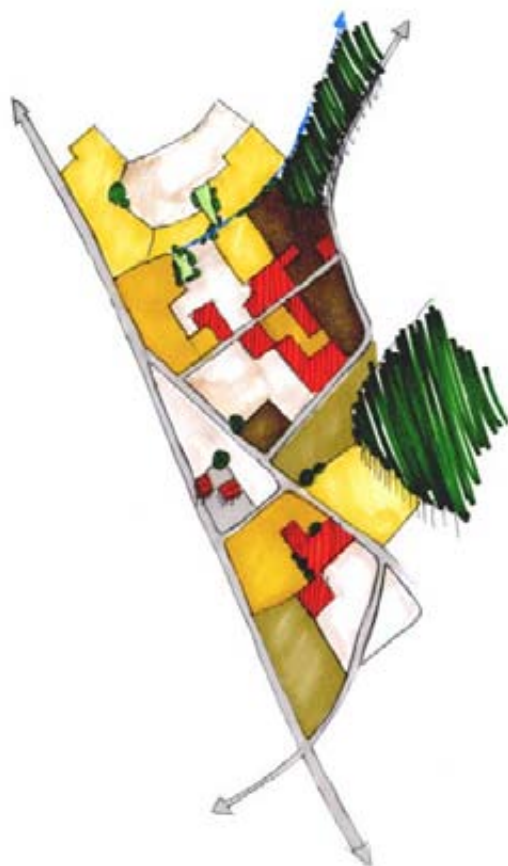
Avant le remembrement :

- une ouverture progressive des paysage avec un remembrement progressif
- mise en valeur progressive des terres humides qui sont en partie labourées



Etat actuel :

- un important remembrement a considérablement ouvert les paysage, ne laissant que peu d'arbres et des tronçons de haies
- développement de l'urbanisation
- implantation d'infrastructures agricoles en bordure de la nationale
- labours le long des cours d'eau



Hypothèse 1 : suivre les dynamique en cours

La logique actuelle, orientée vers une agriculture intensive se conjugue avec des extensions urbaines partiellement déconnectée.

Ces deux logiques entraînent un fort impact paysager avec une impression d'étalement

Les ponctuations végétales sont rares et révèle un risque d'érosion accru
Les cours d'eau, entourés de culture de maïs sont plus difficilement lisible dans le paysage.



Hypothèse 2 : vers un paysage durable




Le schéma présente une importante action de replantation de haies qui maillent un parcellaire large, adapté aux techniques de l'agriculture intensive

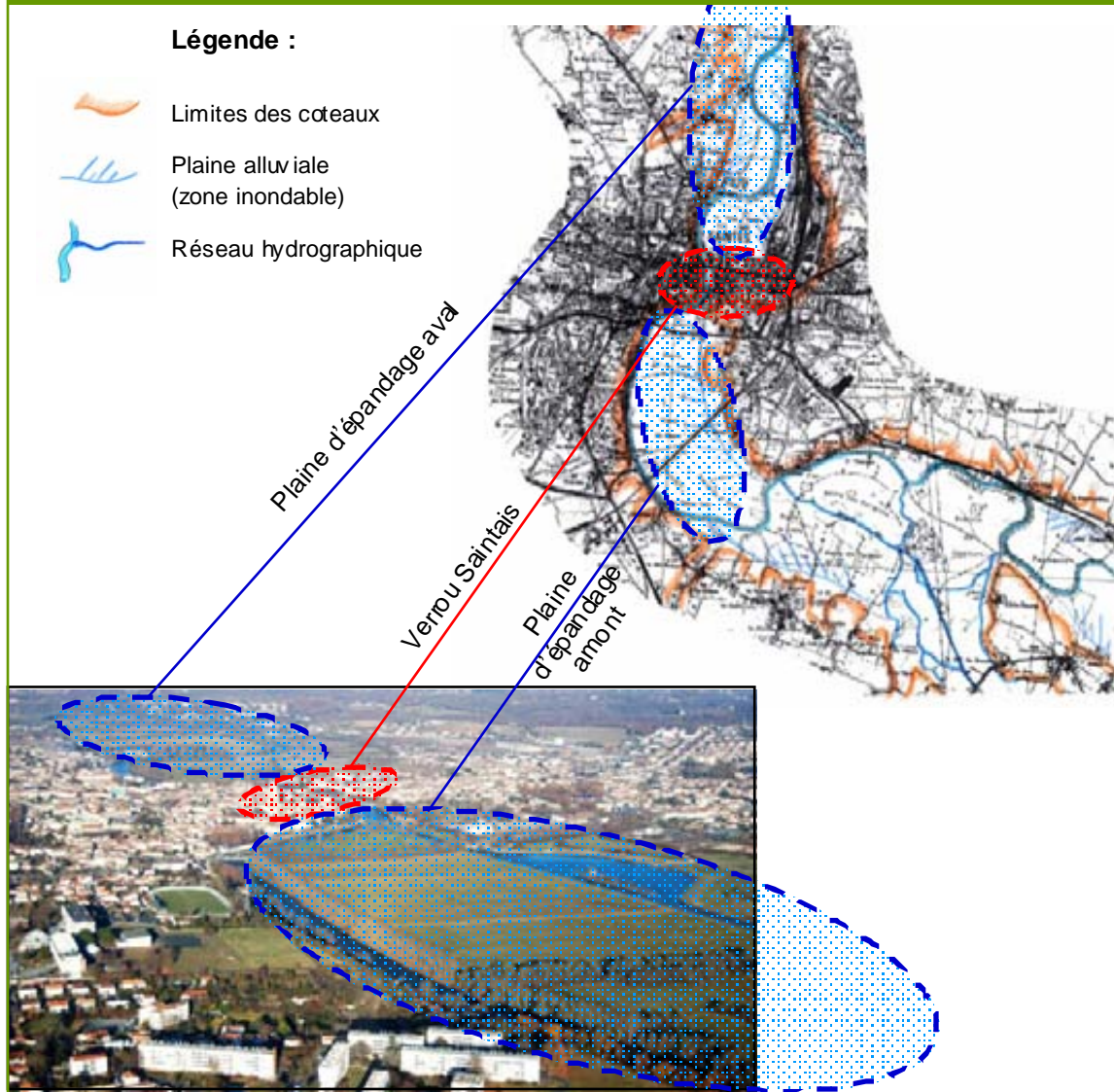
L'habitat s'implante en extension des bourgs existant de façon à limiter les conflits d'usage sur les zones de contact

Les prairies de bords d'eau sont maintenues afin de limiter la pollution et l'érosion

Hydrographie et morphologie de la Charente à Saintes

Légende :

-  Limites des coteaux
-  Plaine alluviale (zone inondable)
-  Réseau hydrographique



Un bassin versant se définit comme un espace délimité par sa topographie, un réceptacle où les précipitations alimentent par ruissellement et infiltration un réseau complexe de nappes et de cours d'eau solidaires qui finissent par se retrouver au sein d'un effluent majeur. La notion de solidarité ici est déterminante. La qualité et la quantité des eaux (y compris en terme de répartition dans le temps) en aval dépendent complètement de leur parcours au sein du bassin versant.

A l'échelle du bassin versant, les modes d'occupation du sol jouent un rôle important dans la formation des crues, relatif à l'écoulement, au stockage et à l'infiltration des eaux de pluie. « La couverture végétale, peu dense à l'état naturel, s'est nettement appauvrie » (institut du fleuve Charente). Le développement des terres labourables, moins rétentrices d'eau, favorise le ruissellement, tout comme l'essor des zones urbaines et la densification des routes. En outre, au sein du lit majeur, les espaces occupés par des remblais, digues et autres constructions sont autant de surfaces perdues pour le stockage des crues. Les conséquences vont de la diminution de la rétention d'eau à l'accélération des vitesses d'écoulement. « Ces phénomènes accentuent la concentration des eaux dans le lit majeur. C'est ainsi que pour une crue du type 1982 avec les conditions de sol actuelles, le modèle Hydratec permet d'anticiper une surélévation du niveau de crue de 20 cm entre Cognac et Saintes » (institut du fleuve Charente).

IV. L'eau

La ressource en eau du Pays repose sur deux bassins versants : celui de la Charente, qui constitue un élément fondateur et structurant du Pays, et celui de la Seudre. On distingue les vallées de plaine (Charente, Seudre, Arnoult, etc.) de celles qui creusent le plateau (Coran et Bourru notamment). Enfin, de nombreux vallons secondaires, désormais asséchés, créent des « fonds sèches » aux pelouses calcaires caractéristiques.

bassin versant fait de la Charente un cours d'eau lent et doté d'un lit mineur de faible capacité (capacité mise à mal par l'envasement progressif à partir des boues d'érosion). Le lit majeur propose « une succession de zones de stockage et de rétrécissements brusques » (EPTB Charente) où le tronçon Cognac-Saintes constitue un bassin d'amortissement. Ces zones d'épandage créent des espaces qui ralentissent et dispersent l'onde de crue en di-

d'activités industrielles lourdes sur le Pays, ainsi que celles concernant les minerais, place le territoire à l'abri du risque de pollutions graves. Toutefois, le développement urbain associé à celui des mobilités se traduit par des charges croissantes d'hydrocarbures et de métaux lourds dans les eaux de ruissellement et les boues.

La ressource en eaux souterraines

Les eaux souterraines (nappes superficielles et phréatiques) jouent un rôle important, tant localement qu'à l'échelle du département. Ces nappes sont rattachées aux étages géologiques du Jurassique (qui correspond globalement à la partie nord du département) et du Crétacé (auquel appartient la Saintonge Romane). Les premières se traduisent par la prédominance d'une nappe libre, vulnérable aux pollutions, tandis que les secondes sont dotées de nappes captives protégées des pollutions de surface et généralement de bonne qualité pour la production d'eau potable. Par contre, elles se régénèrent moins vite que les nappes superficielles.

Les forages permettent d'exploiter ces aquifères, que ce soit pour la production d'eau potable, l'irrigation ou d'autres usages. Environ 20 ressources souterraines sont situées en Saintonge Romane, qui correspondent à plus de 30% des volumes disponibles en Charente-Maritime (pour 15% de la population et 15% du territoire). Certaines y sont donc stratégiques à l'échelle du département et pour le littoral en été ; citons celles de Lucérat à Saintes, le Bouil de Chambon à Trizay ou les forages de Saint-Vaize.

Le système hydrologique est un important facteur de construction et de diversité paysagère. Les affluents de la Charente dessinent des vallées aux échelles et aux morphologies diverses.

Des saisonnalités marquées

Ces bassins présentent des caractères saisonniers importants :

- **la Charente et la Seudre sont des « rivières très déficitaires »** (SDAGE Adour Garonne). Les déficits de la Charente sont les plus importants des bassins du sud ouest. La coexistence des usages et du bon fonctionnement du milieu aquatique n'est pas assurée à certaines périodes. La concurrence entre agriculture (90% des prélèvements) et eau potable, notamment pendant la période estivale, est importante.
- à l'inverse, **la Charente, et dans une moindre mesure les Seignes et la Seudre, connaissent des crues récurrentes.** La topographie du

minuant son intensité et sa hauteur. Le verrou saintais, renforcé par l'extension urbaine de la rive droite, contraint l'ensemble du débit du fleuve, renforcé par la confluence de la Seugne, à passer sous le seul pont Palissy. Les crues décennales occasionnent des contraintes fortes. Les crues centennales sont redoutées.

Les pollutions

Si les pollutions d'origine domestique et industrielle font l'objet depuis les années 70 d'une gestion qui porte ses fruits, celles d'origine agricole et liées à l'urbanisation continuent d'être préoccupantes. La part des nitrates, pesticides et autres produits phytosanitaires représente jusqu'à 80% de la dégradation de la ressource. L'absence

Les seignes à l'aval de Coumbiers (de Saintes)



Confluence de l'éter de Rousson (affluent Seugne) avec la Charente



Les prairies inondables de la Charente au nord de Romagnéux



IV.1. La richesse des milieux aquatiques : zones humides et vallées

La plupart des milieux inscrits au sein de zonages ZNIEFF et Natura 2000 en Saintonge Romane sont des milieux humides. Les enjeux de préservation de la faune et de la flore y sont particulièrement marqués. C'est dire si les écosystèmes liés à l'eau dessinent des espaces d'intérêt, à la fois sensibles et remarquables.

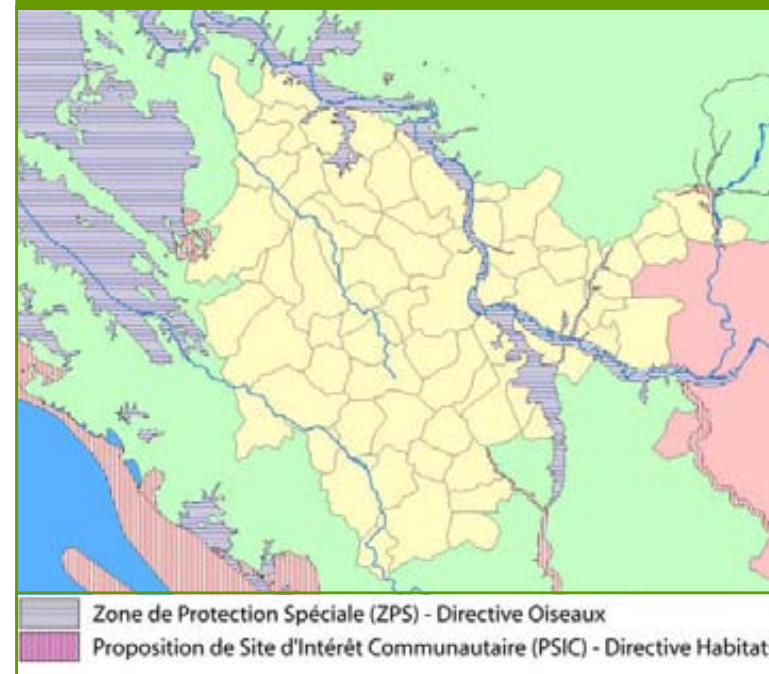
Le réseau Natura 2000 est issu de deux textes de la Commission Européenne : la directive « Oiseaux » de 1979 et la directive « Habitats » de 1992. 40% des communes du pays sont concernées. Deux zones de protection spéciales intéressent le Pays : la moyenne et la basse vallée de la Charente ; et six Propositions de Site

d'Intérêt Communautaire (PSIC) : basse vallée de la Charente, moyenne vallée de la Charente, vallée de l'Antenne, haute vallée de la Seugne, landes de Cadeuil, carrières de Fief de Foye. La démarche débouche sur des propositions d'actions visant à maintenir les activités économiques, sociales et culturelles, tout en préservant l'environnement.

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) localise et décrit la plupart des sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. En Saintonge Romane, cela concerne trois types de milieux : zones humides (marais et vallée de la Charente et de ses affluents), zones boisées, et landes et prairies. On distingue les ZNIEFF de type 1 (sites d'intérêt biologique remarquable - présence d'espèces ou d'habitats de grande valeur écologique) et celles de type 2 (ensembles naturels riches). Les zones de type 2 peuvent induire plusieurs zones de type 1.

Les objectifs portés par ces zonages exhortent avant tout à leur préservation. Il faut ici souligner **l'importance des zones humides et des fonds de**

Le réseau Natura 2000 en Saintonge Romane



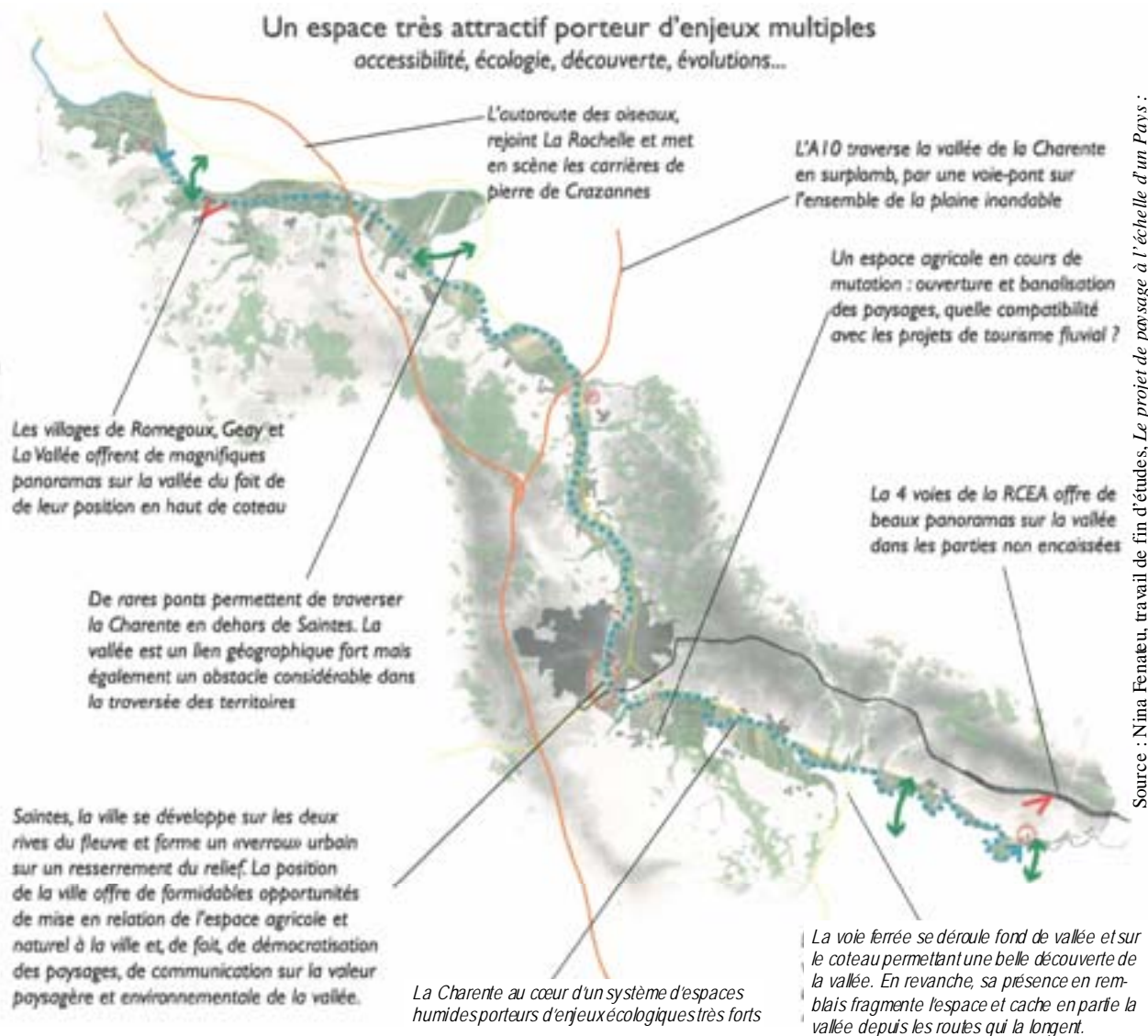
Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique en Saintonge Romane



vallées pour la gestion de l'eau et des pollutions. Cela concerne d'une part les écoulements, et ce depuis l'échelle d'un fossé jusqu'à celle de marais ou de zones d'épandage de crue, et d'autre part les pollutions cumulées au fil du bassin versant, en jouant le rôle de filtres. Enfin, ces milieux forment des atouts importants d'attractivité en termes de loisirs et de tourisme, d'activités économiques liées et de pédagogie patrimoniale et environnementale

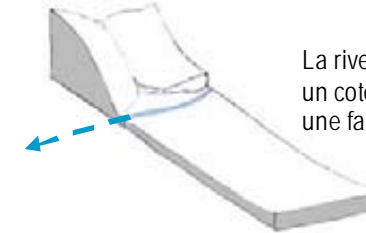
La vallée de la Charente au fil de la Saintonge Romane

Un espace très attractif porteur d'enjeux multiples
accessibilité, écologie, découverte, évolutions...



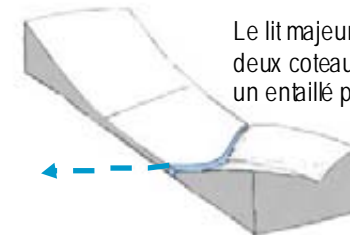
Succession de reliefs au fil de la Charente

Coteaux abrupts de Dompierre sur Charente



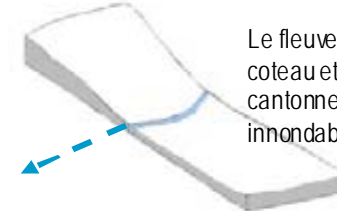
La rive droite présente un coteau abrupt avec une falaise calcaire

Encaissement relatif du lit au niveau de Saintes



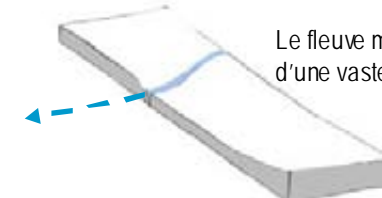
Le lit majeur est encadré par deux coteaux pentus dont un entaillé par un vallon

Coteaux de la rive droite en aval de Saintes



Le fleuve borde le pied du coteau et le lit majeur se cantonne sur la rive gauche inondable

Plaine inondable en aval de Saint Savinien



Le fleuve méandre au sein d'une vaste plaine inondable

Source : Nina Fenateu, travail de fin d'études, Le projet de paysage à l'échelle d'un Pays : quelles perspectives ? La Saintonge Romane comme territoire d'expérimentation, juin 2009

IV.2. La vallée de la Charente

C'est de part et d'autre de cet espace de vallée de largeur variable que se dédient les paysages du territoire. A partir de l'amont, la rive droite est bordée par un coteau calcaire qui se décline ponctuellement en falaises de hauteurs variables. Ces reliefs offrent des perceptions diverses du fleuve. De l'autre côté, la rive gauche se présente comme une vaste pente douce qui ouvre sur les paysages alentours.

La vallée de la Charente a connu l'essor de nombreuses activités pour lesquelles elle a constitué **un axe de développement majeur**. En témoi-

namique de traversée des paysages.

Cependant, le lit majeur est avant tout un espace agricole, dominé par la pâture et la maïsiculture. La division parcellaire est souvent accompagnée d'une haie champêtre composée d'éléments anciens (frênes) longtemps conduit en têtards. Ces éléments linéaires soulignent les micros réseaux de drainage qui maille cet espace. De nombreuses peupleraies ponctuent le cours de la Charente, refemant les vues vers le fleuve depuis la route départementale 24 (appelée route basse de Cognac).

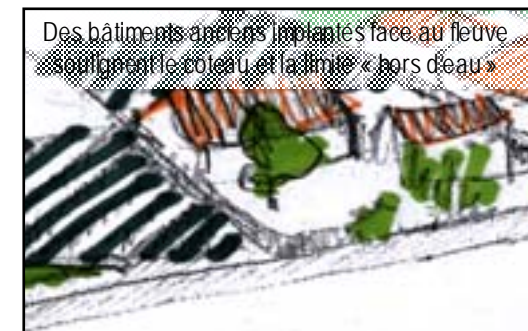
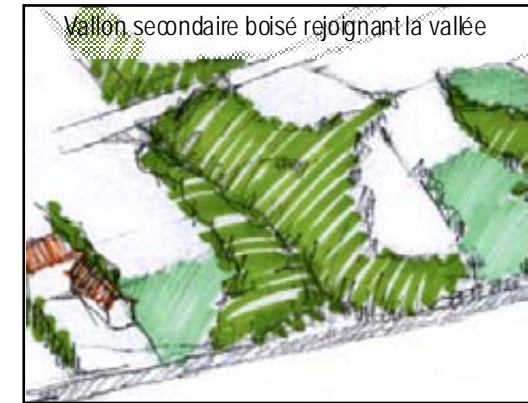
La Charente apparaît comme l'élément géographique majeur du territoire. Elle est le support d'une identité territoriale étendue et a tissé des liens avec l'ensemble des paysages du pays. Le fleuve constitue tour à tour une liaison, une rupture. Il constitue l'attractivité première de la Saintonge où se concentrent les pôles urbains.

gnent les ports qui ont vu transiter nombres de marchandises : alcool, céréales, carrières, etc.

La vallée est le support de l'urbanisation de la ville de Saintes et de communes qui s'implantent dans des situations variables (surplomb, étalement, contact, orientations...). La traversée urbaine de Saintes, les cours d'eau secondaires, les falaises calcaires, l'influence des Seignes, l'implantation de villages en position de belvédère (Port d'Envaux), etc. sont autant d'éléments qui animent le cours du fleuve et en font un axe dy-

Le caractère inondable de ces espaces constitue le principal aspect de leur saisonnalité. Certaines années le sol « disparaît » plusieurs semaines et seule la trame bocagère et arborée reste lisible.

Aussi, **la Charente, au même titre que les autres cours d'eau, a une vocation multiple : urbaine (et industrielle), agricole (et conchylicole en aval) et touristique**. A ce titre, elle impacte directement sur les paysages locaux au-delà de la stricte proximité hydrologique en permettant l'installation (ou non) d'habitats, d'équipements et d'activités.



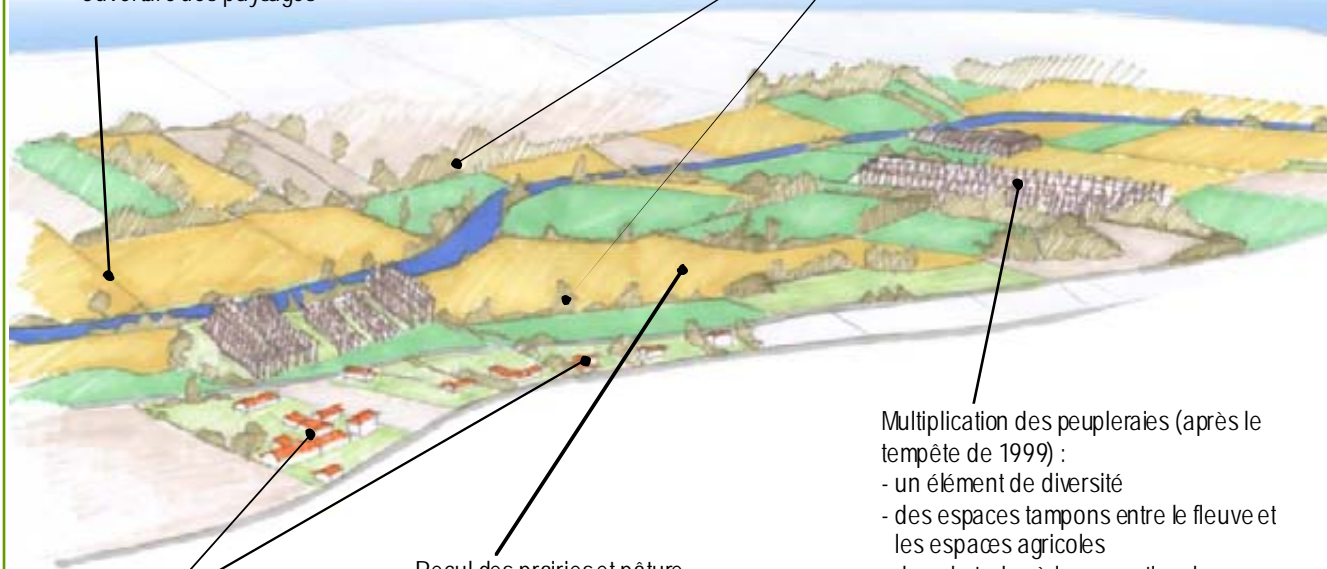
Éléments de composition géographique de la vallée (les élus et le paysage)

La multiplication des remembrements à destination de la maïsiculture inquiète :

- perte de repère
- perte d'identité
- ouverture des paysages

Un attachement à la haie, qui délimite et dessine un paysage 'historique'

- crainte de leur disparition
- intérêt écologique
- repère d'échelle pendant les crues



Urbanisation dans la plaine
- exposition à l'aléa inondation

Recul des prairies et pâture
- disparition d'un élément emblématique et disparition d'une activité agricole
- augmentation du risque d'inondation

Multiplication des peupleraies (après le tempête de 1999) :
- un élément de diversité
- des espaces tampons entre le fleuve et les espaces agricoles
- des obstacles à la perception des paysages de la vallée

Vallée de la Charente et paysage bocager en face de Domptierre s/ Charente



Les micro espaces à différencier

Le marais fluvial

La largeur de vallée varie le long du cours du fleuve entraînant une diversification des paysages par leur « épaisseur ». En effet, quand le lit s'élargit jusqu'à créer un espace de marais fluvial, le caractère « transparent » de la vallée est annulé et un dédale bocager se crée. Dans cet espace qui marque l'élargissement de la Charente en amont de la formation de son estuaire, les haies deviennent un repère fondamental qui permet de mesurer l'échelle des lieux. Le sentiment de labyrinthe est ici accru par la perte de visibilité des berges et des coteaux. Cette large plaine offre un maillage de haies hautes qui agissent comme une série de filtres pour une découverte progressive.

A la marge de cet espace les habitations se groupent sur le coteau pour se prémunir des crues du fleuve. En deçà, l'absence de construction rend la zone inondable très lisible.

Le coteau calcaire

Le coteau est indissociable à la fois du plateau et du fond de vallée. Il constitue l'espace de transition entre ces deux entités. Le plateau présente une grande variété d'éléments : vignes, terres labourées, pelouses calcaires, langues boisées des vallons perpendiculaires.

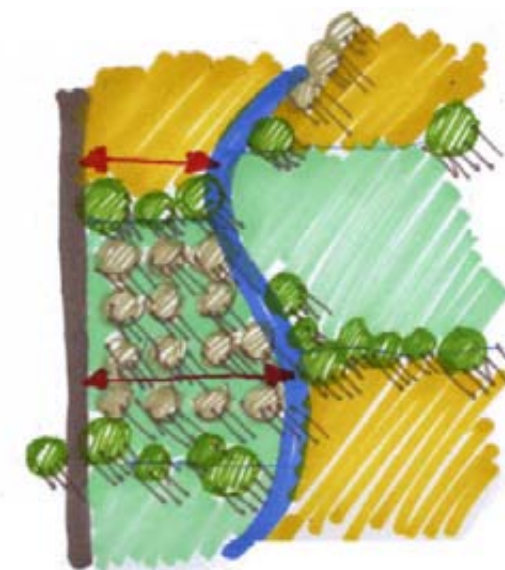
De nombreux sièges d'exploitation se trouvent dans la pente, à l'abri des inondations. On y retrouve à la fois des stabulations et des bâtiments de caractère liés à la production de pineau et de Cognac.

La découverte des paysages de la vallée

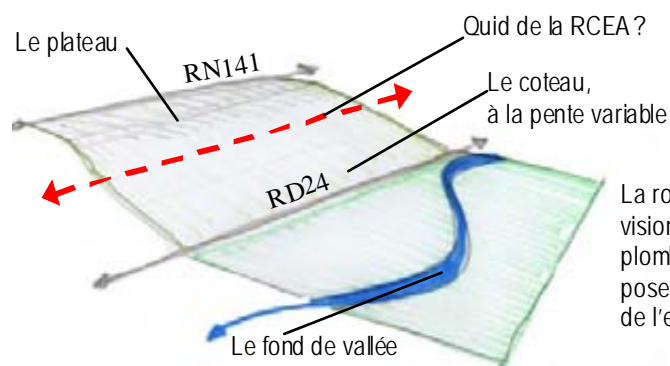
Le rapport entre les paysages de la Charente et les voies de communication est riche et diversifié. Routes départementales et voies ferrées (La Rochelle/Saintes et Saintes/Angoulême) longent la rive droite, offrant un jeu de cache-cache avec le fleuve au fil de ses méandres. Quand le lit se rétrécit, la route emprunte le coteau et domine l'espace fluvial mais ne présente que de rares points de vues en raison du nombre important de haies et de peupleraies.

La route nationale Saintes Cognac (tronçon de la future Route Centrale Est Atlantique) propose quand à elle un point de vue éloigné et panoramique sur les paysages.

L'A10 propose une traversée perpendiculaire qui permet un transect de l'espace fluvial en surplomb (pilotis) des prairies inondables. Cet axe offre des vues attractives de l'espace de ripisylve et permet d'apprécier l'épaisseur de l'espace de vallée.

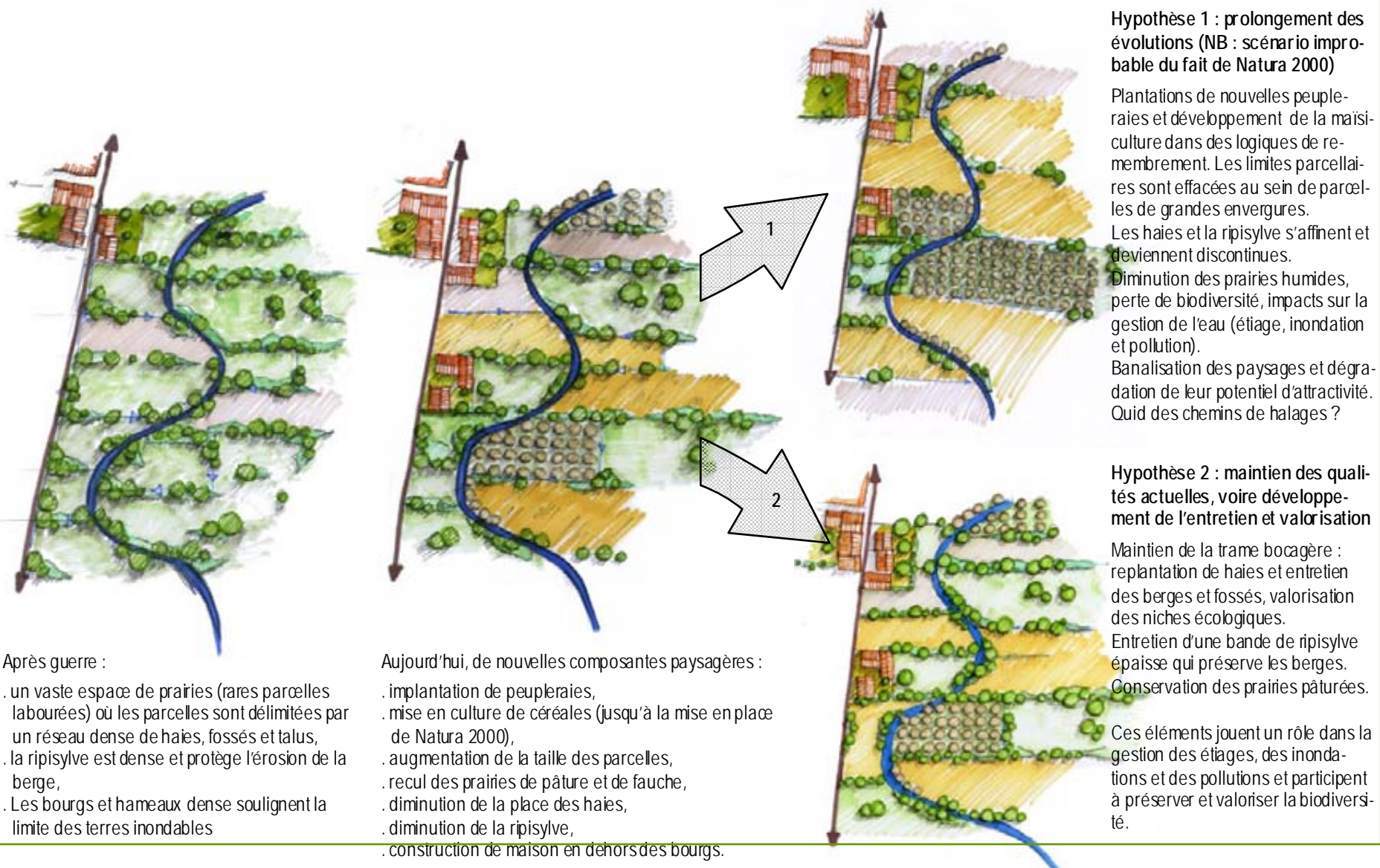


La distance entre les méandres de la Charente et la route provoque une découverte dynamique du paysage de la vallée avec des effets de transparence (ouvertures) et de filtres (haies, maïs), voire de bouchons (peupleraies).



La route 'haute' et la route 'basse' offre des visions très différentes : la première est en surplomb et offre des panoramas, la seconde propose une découverte plus intime, au fil de l'eau, de l'espace.

Evolution de la vallée et éléments de prospective...



Les dynamiques en cours

Les éléments de la structure paysagère, facteurs d'identité

Les prairies constituent l'activité qui a longtemps régi l'espace de la vallée. Le net recul des surfaces en herbe est souvent considéré comme la disparition d'une facette de l'identité paysanne de cet espace. Par ailleurs, à cet usage sont associés des modes de gestion de l'eau qui y ont gravé un caractère bocager fort.

Ces caractères confèrent une échelle humaine à cet ensemble. A ce titre, il est important pour préserver le rapport des habitants à leur environnement. Les haies, fossés et talus qui délimitent la structure parcellaire traditionnelle proposent des repères de lecture. Ce maillage (qui se superpose à la gestion hydraulique) a subi une dédensification importante et a souvent laissé la place à la maïsiculture. L'accroissement de ces surfaces additionné à celui des peupleraies entraîne une banalisation de ces paysages.

Au sein même de cette dynamique d'ouverture les techniques d'entretien des haies changent. On assiste à la quasi-disparition de la forme traditionnelle constituée par les frênes têtards. Les sujets en place racontent ce changement des méthodes agricoles et d'entretien de ces haies.

Enfin, l'épaisse ripisylve qui caractérise les berges de la Charente laisse par endroits la place à un contact direct berge/culture ou berge/peupleraies. Au rythme des lieux engendré par la multiplicité des haies se sont substituées des parcelles de maïs qui masquent la vue du fleuve par un effet de mur et non plus de filtre.

Premières interrogations...

L'inscription de la vallée de la Charente comme espace Natura 2000 y garantie à présent des enjeux de préservation essentiels. Cette appartenance, qui « certifie » la richesse écologique de cet espace, y freine les dynamiques d'intensification agricole et vise à impulser des dynamiques locales de valorisation. Ces espaces sont fortement soumis aux volontés supranationales en matière de préservation de l'environnement notamment au travers des dotations MAE (Mesures Agro Environnementales). En effet, relayés au niveau local, ces financements peuvent assurer la mise en place de projets durables de gestion de l'espace de la vallée.

Comme nous l'avons vu, les choix agricoles et d'aménagement pris sur cette zone impactent fortement l'aléa inondation. Les cultures qui se sont développées en place des prairies diminuent les qualités de gestion de l'eau (infiltration, ralentissement des écoulements...). Les haies, ripisylves, pâtures et les éléments de patrimoine bâti constituent autant de facteurs d'identité et de gestion.

Enfin, une problématique sensible se dégage sur ce territoire : le tourisme fluvial. En effet, le potentiel de la vallée en ce domaine pose question, notamment au regard des impacts des bateaux de plaisance sur l'environnement (pollution, berges...) *In fine*, il s'agit bien de mettre en relation les représentations des différents acteurs de ce territoire et d'évaluer leur compatibilité.

En confrontant ces éléments aux dynamiques en cours, une série d'interrogations se dégage :

- **parmi les éléments qui confèrent son caractère attractif aux paysages du fleuve, quels sont ceux qui sont en danger ?**
- **quid de la trame bocagère**, en prenant en compte son rôle dans la gestion de la ressource en eau ? (dont Isabelle Auricoste—plan paysage du Pays Mellois nous confirme qu'elle constitue un outil de gestion important : le complexe haie-tallu-fossé est « *performant* : *la vitesse ralentie de l'eau limite l'érosion des sols, chaque ligne de haie absorbe une partie de l'eau de ruissellement et la stocke, le volume d'eau qui arrive dans la vallée d'un seul coup est réduit..* » ;
- **dans quelle mesure les dynamiques en cours remettent en question le maintien et la préservation des caractères qui font l'identité de cet espace et son attractivité ?**
- **quid de l'entretien et de la valorisation des zones humides** (fonds de vallée, marais, plaines d'épandage...), notamment pour régénérer les fonctions de régulation des écoulements et de filtre vis-à-vis des polluants charriés ?
- **quid de la réflexion paysagère** (qui questionne la durabilité de ces espaces, notamment en matière environnementale) en amont et en lien avec les démarches de développement, notamment en matière touristique ?
- ...

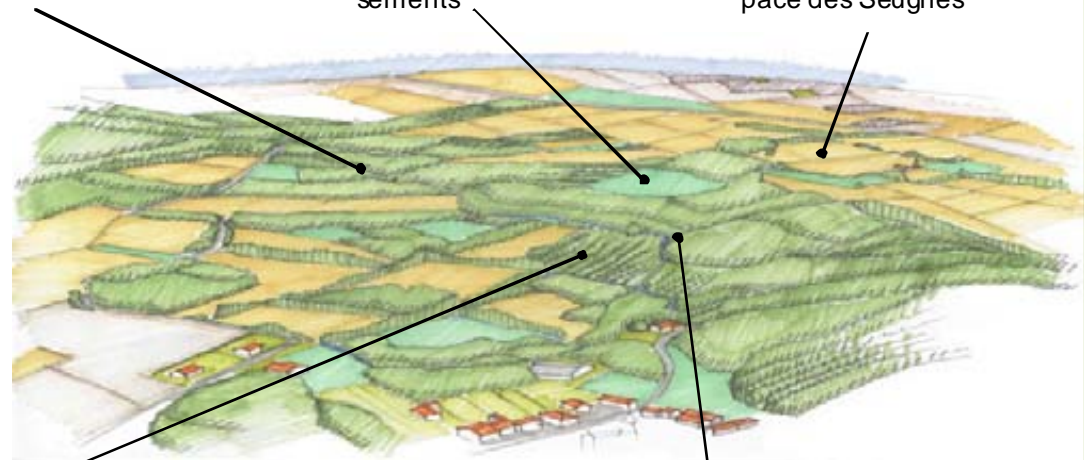
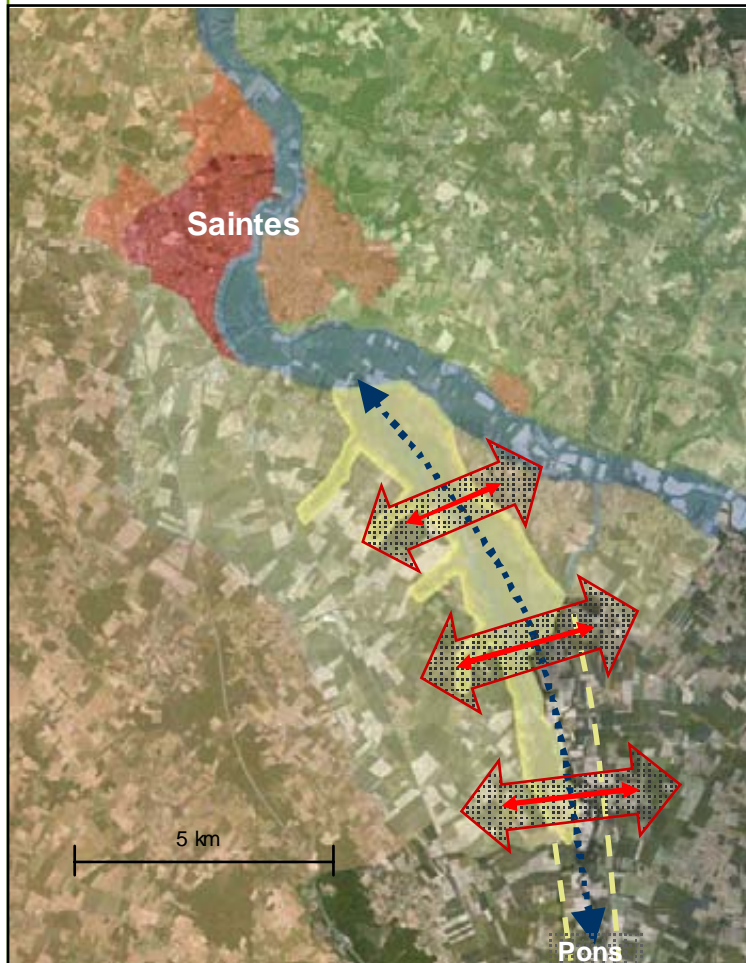
Les Seignes : un delta entre Charente et plaine ouverte

Représentation schématique du marais des Seignes, les élus et le paysage

Le paysage y est dominé par des boisements liés à l'enrichissement des parcelles agricoles. En les broussailles, on découvre des trames bocagères avec des frênes taillés.

Quelques parcelles de prairie subsistent, entourées de boisements





De vastes étendues de maïs soulignent les limites de l'espace des Seignes



Au sein de la masse boisée, des peupleraies font apparaître une organisation rectiligne. Ces arbres servent de point d'appel vers la vallée depuis la plaine

Le cœur de l'espace désormais peu accessible est une masse boisée sur sol humide. L'intérêt écologique de cet ensemble est important.

Légende :

-  : Les Seignes
-  : La Seigne
-  : Épaisseur et transect : quelques traversées viaires pour un réseau de canaux très dense
-  : un espace de transition entre différents milieux

IV.3. Le marais des Seignes, un delta boisé

Les marais des Seignes se présente comme un dédale luxuriant entrecoupé de nombreuses lignes d'eau. En accédant à cette large bande par les quelques routes qui la croise, on a un sentiment d'impénétrabilité, de « jungle ». Ce sentiment est accru par le relatif non entretien des espaces boisés de cette zone.

L'ensemble des bras de la Seugne dessinent des méandres et créent un véritable delta qui vient s'élargir au contact de la Charente en une vaste zone humide. Les villages se trouvent en pourtour de l'espace et semblent souvent lui tourner le dos. Le marais des Seignes a constitué le support de systèmes d'exploitations dès le moyen âge induisant une gestion rigoureuse de l'eau en matière de partage.

La zone se divise en deux parties : les bords de Seugne et l'« île » : si le premier espace est en partie exploité (prairies, terres labourables, peupleraies) le second est inaccessible et constitue une vaste zone naturelle inondable.

La découverte des paysages du marais des Seignes

La perception visuelle des marais est variable en fonction de la distance : si, de loin, les peupleraies constituent une ligne boisée et un repère de lecture du grand paysage, quand on pénètre cet espace, le système de haies anciennes, de prairies et d'épaisses ripisylves est beaucoup plus prégnant. De loin, on observe donc une silhouette boisée qui se dessine entre terres labourées en pente douce et le ciel, et de près des atmosphères humides avec des lumières en dair voie.

Les axes routiers structurants longent à distance cet ensemble. Quelques routes le traversent perpendiculairement permettant de découvrir cet espace très clos. La découverte à pied est rendue difficile par la complexité des lieux et par le relatif embroussaillage de cette zone.



Vue sur les Seignes en direction de Saintes

Les dynamiques en cours sur l'espace du marais des Seignes

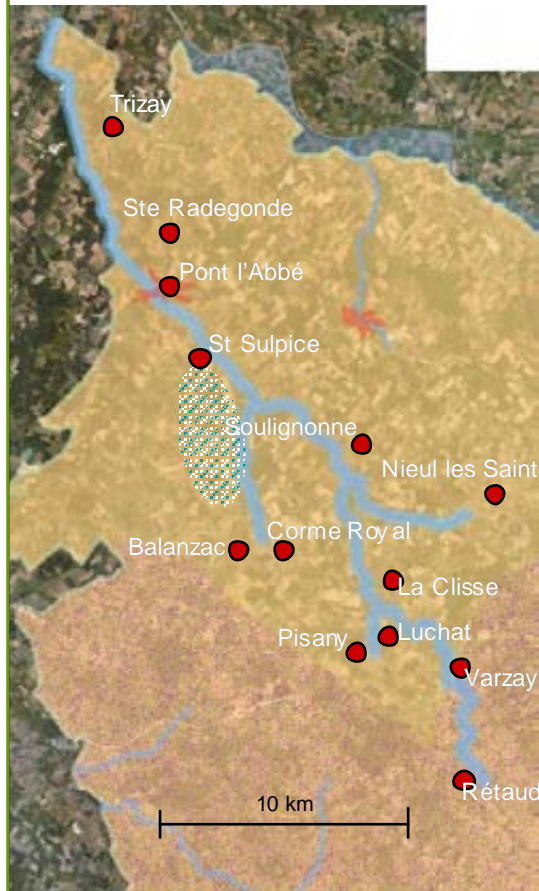
Les franges, zones les plus accessibles du marais assurent la transition avec la plaine ouverte. Ces terres céréalières font une place importante au maïs. Cette activité s'accompagne d'un remembrement des parcelles avec un élargissement du maillage bocager.

Plus à proximité des Seignes et en leur sein, les plantations forestières, principalement des peupleraies, s'intercalent avec des prairies. Les zones les plus intérieures, pour certaines totalement inaccessibles car formant des îlots séparés par des canaux, apparaissent comme un espace embroussaillé. **Cette zone constitue une réserve écologique privilégiée.** Par ailleurs, la complexité de la structure de la propriété y rend extrêmement complexe la gestion des terres.

La Communauté de Communes du pays santonn mène actuellement un travail sur les qualité de ce site, ses perspectives de mise en valeur sur différents plans (touristiques, forestiers ...). Les choix à opérer sur cette zone devront prendre en compte l'intérêt collectif que constitue les qualités écologiques majeures du site et les aspects touristiques, agricoles qui tiennent de la mise en valeur, de la découverte du site.

Au fil de l'Arnoult : paysages voisins, paysages traversés, espaces structurés

Les espaces traversés par l'Arnoult

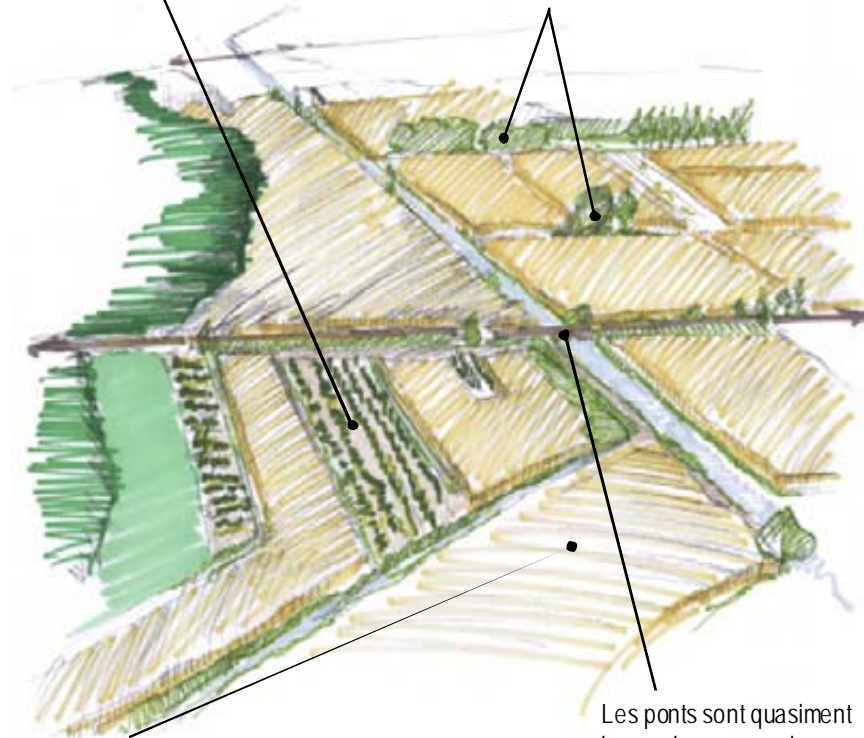


Légende :

-  : mosaïque paysagère de l'ouest
-  : Zone humide
-  : l'Arnoult
-  : Centres bourgs

Les parcelles de maraîchage encore présentes sur le site sont le support d'une identité forte et d'une organisation ancienne

Les canaux encore existant sont soulignés par une mince ripisylve (ou des reliquats de haies) qui révèle la structure de cet espace organisé autour de la gestion de l'eau



La multiplication des parcelles en maïs sur l'ensemble de la vallée a entraîné une forte modification du parcellaire, de la gestion de l'eau et du paysage par une unification du fond de vallée

Les ponts sont quasiment les seuls espaces de découverte de la vallée de l'Arnoult

IV.4. La vallée de l'Arnoult

La vallée se présente comme un talweg aux pentes douces. Les mottes, ou terres noires, qui bordent l'Arnoult en font un lieu distinct et facilement reconnaissable. Les paysages s'y distinguent en deux ambiances au fil du cours.

En amont de Soulignonne, l'Arnoult est relativement libre. La végétation s'y épanouit, engendrant une atmosphère de luxuriante humidité. Les phragmites (roseaux des marais) prolifèrent aux abords des petits ponts de franchissement qui constituent les principaux lieux de découverte de cet espace. Le parcellaire de taille modeste offre une mosaïque de terrains jardinées. Les méandres s'insèrent dans les villages, offrant des surfaces potagères au dos d'un linéaire urbain le plus souvent en bande.

Dans sa partie aval, l'Arnoult a été canalisé. Le long du cours, devenu rectiligne, s'organisent des champs ouverts. Quelques parcelles de maraîchage, regroupées à proximité des habitations, ponctuent cet espace et le différencient des autres vallées. Les autres parcelles, plus vastes, sont majoritairement plantées en maïs. L'Arnoult et le réseau de canaux qui l'alimentent sont parfois soulignés par une ripisylve résiduelle, mais qu'il devient difficile de suivre dans le paysage, tant elles sont noyées, voire concurrencées, par les champs.

La « vallée maraîchère » est remise en question. Après l'âge d'or des années 50 et 60, les productions et l'identité maraîchère sont concurrencées. Les cultures dédiées se trouvent reportées sur les terres hautes avec des systèmes plus inten-

sifs d'exploitation et un accès à l'eau plus difficile. Néanmoins, deux produits restent emblématiques et très visibles, le céleri rave et la moquette, notamment à Trizay, Soulignonne et Pont l'Abbé d'Arnoult.

Les dynamiques en cours sur l'espace de l'Arnoult

Lors des différents entretiens, cet espace est évoqué très clairement comme une zone support d'un attachement identitaire fort. Autour de cette vallée et de ses affluents se concentre une forte inquiétude des élus. **L'effacement du caractère maraîcher est perçu comme la disparition d'un caractère identitaire et comme une banalisation des paysages.** Or, le déclin de l'activité maraîchère semble devoir se poursuivre en raison des départs à la retraite, d'ici quelques années, de la plupart des exploitants.

On peut souligner la problématique de l'entretien de ces cours d'eau avec un profond bouleversement des modes de gestion agricoles. En effet la disparition des moulins à eau et du système maraîcher ont profondément modifié la répartition des responsabilités et celle des méthodes coopératives de gestion de l'eau. Les nouvelles cultures (peupleraies et maïs) sont beaucoup moins sensibles au risque d'inondation hivernale. Ce risque se reporte donc exclusivement sur les quelques maraîchers restant, accroissant davantage encore la fragilité de ces exploitations quasi résiduelles. **Au travers de ce basculement vers les grandes cultures, c'est tout un système parcellaire et organisationnel qui est**

amené à disparaître laissant place à de nouveaux espaces agricoles difficilement « reconnaissables » et dénués de lien social et identitaire.



Conclusion : des paysages atouts de durabilité ?

Le ciel et l'horizon : douceurs et fragilités paysagères

Le ciel constitue un élément important de la syntaxe paysagère locale. La douceur des reliefs fait souvent de la ligne d'horizon l'un des principaux événements visuels. La plupart du temps, celle-ci est soulignée par un boisement et des éléments bâtis (plus ou moins nombreux) qui y dessinent autant de créneaux. L'implantation de nouvelles constructions ou d'infrastructures (électriques, châteaux d'eau, agricoles, etc.) impacte fortement la perception que nous pouvons avoir du territoire.

Cette relation à l'horizon et au ciel souligne la pertinence de l'implantation géographique de certains éléments patrimoniaux comme autant d'éléments clés de repère. La relation visuelle des clochers entre eux participe à organiser les terroirs et évoque, en lien avec le littoral voisin, la quête de repère entre des vigies ballotées par la douceur des ondulations topographiques. Aussi, le rapport aux points d'appel et aux éléments verticaux qui marquent le paysage doit donc rester maîtrisé, particulièrement dans le cadre des extensions urbaines.

Le ciel, c'est aussi la lumière. Et la Saintonge Romane figure parmi les territoires les plus ensoleillés de France (cf. introduction, p. 5). Ce caractère, qui participe de la douceur du climat local, associé à la proximité du littoral, confère au Pays une attractivité résidentielle forte. Or, **cette attractivité se traduit par des modes de développement qui impactent directement sur les paysages dont la durabilité s'en trouve remise en question.**

Un double niveau de lecture

Le ciel et l'horizon, quand ils sont perçus aussi ostensiblement, habillent et compensent le manque d'accroche, voire de caractère, de ces grands paysages. La perception de l'espace environnant s'opère donc au travers d'un double niveau de d'appréciation. La notion de huit-dos, que nous avons abordée au fil des entités paysagères du Pays, trouve son rythme dans un dialogue continu avec des ouvertures sur de grands espaces qui se donnent à voir. Ces enchaînements participent de la perte de repères qui déstabilise si souvent l'observateur en quête d'éléments de caractère.

Dans cette logique de succession de huit-clos et de grands paysages, tout se passe comme si l'identité de la Saintonge Romane était avant tout le fait d'îlots isolés, de bourgs ciblés et, en leur sein, d'éléments patrimoniaux pointés, sans autre valorisation des espaces alentours. Or, un territoire se parcourt et la qualité privilégiée des bourgs et du patrimoine, par contraste, déprécie les espaces environnants et traversés (ne serait-ce que pour relier ces îlots entre eux). **A la valorisation des éléments patrimoniaux ne répond pas une logique de parcours et de qualité en termes de continuum paysager.**



Paradoxes territoriaux et perspectives paysagères

Que retient-on de cette lecture des paysages de Saintonge Romane ? Les dynamiques qui s'y inscrivent nous interpellent quant aux changements de paradigme qu'elles induisent et dont les impacts se font d'ores et déjà ressentir :

- tout d'abord, on note le **paradoxe de la demande sociale de nature d'une part et d'un intérêt affiché pour les questions environnementales d'autre part (« vivre à la campagne ») qui progressivement, mais sûrement, conduit à une artificialisation de la ruralité** (modèles pavillonnaire exclusif et étalement « urbain » corrélé). Ce « mode de vie » se traduit le plus souvent par un modèle pavillonnaire dont l'intégration paysagère n'est pas sans poser question, y compris du point de vue de la qualité archi-environnementale des constructions. En outre, ce « vivre à la campagne » se traduit par un essor important des mobilités, et donc des émissions de gaz à effet de serre ;
- les dynamiques agricoles, notamment la concentration des exploitations associée à une déprise foncière importante, ont des impacts paysagers importants (remembrements, remise en question de la place de la haie, etc.). Quid du volet paysager de la PAC (notamment dans la nouvelle PAC) ? **Du point de vue agricole, l'intégration des paysages est-elle viable économiquement ? Faut-il opposer modernisation et préservation des paysages ?**
- **quelle intégration des notions d'équilibre, d'externalités, voire de coûts et de risques, notamment sur les espaces les plus sensibles ?** Quels espaces préserver ? L'exemple le

plus explicite est celui de l'aléa inondation, qui évolue en fonction des modes d'occupation du sol à l'échelle du bassin versant et pose directement la question des échelles (géographique et temporelle) d'intégration des aménagements et de leurs impacts.

L'ensemble des problématiques soulevées par la lecture des paysages du Pays souligne la pluralité des acteurs qui construisent ou participent à la syntaxe paysagère de ces espaces (approche globale). Quelle place du tourisme ? De l'agriculture ? Des loisirs ? Des activités économiques ? De la biodiversité ? Du patrimoine urbain ? etc.

Les fragilités qui caractérisent les paysages de Saintonge Romane questionnent les enjeux de développement du territoire en termes de cadre de vie, voire d'identité, d'attractivité et de durabilité. Quelle maîtrise du développement urbain ? Quels équilibres, notamment entre les composantes urbaines et rurales ? Et quels outils pour produire cette maîtrise ?

Proposer un portrait de la Saintonge Romane via une entrée paysagère vise bien à mettre le territoire en perspective. La démarche du SCOT constitue une opportunité réelle de porter un regard prospectif sur le Pays. Dans ce cadre, la lecture des paysages est à même de proposer à la fois une entrée pertinente pour amener les acteurs et les décideurs locaux à échanger sur les problématiques de développement territorial, et un outil d'aménagement et d'urbanisme qui traduise les projets, leurs impacts et leur inscription dans l'espace géographique du Pays.

Un lien affirmé par le code de l'urbanisme

Le lien entre paysages et urbanisme est largement affirmé dans le code de l'urbanisme :

L. 110 : « Afin d'aménager le cadre de vie, [...] de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, [...] les collectivités publiques harmonisent [...] leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. **L. 121.1 :** « Les SCOT, les PLU et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

- l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, ...
- [...] une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la préservation de la qualité [...] des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, ... »

L. 122-1 : « Les SCOT fixent [...] les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés et déterminent les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers. [...] A ce titre, ils définissent notamment les objectifs relatifs [...] à la protection des paysages... ».

Les textes en cours d'examen par les assemblées parlementaires, relatifs à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement (volet 2, Loi d'Engagement National pour l'Environnement) devrait confirmer ces dispositifs, en simplifiant leur lecture et en renforçant la prise en compte des équilibres environnementaux. Le SCOT constitue un rendez-vous sans appel pour impulser une démarche de prospective où les débats auront tout à gagner d'une entrée paysagère qui met en perspective le Pays.

Bibliographie sommaire

Textes de références

- . Loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages ;
- . Conseil de l'Europe, *convention européenne du paysage*, signée à Florence le 20 octobre 2000 ;
- . Loi n° 2005-1272 du 13 octobre 2005 autorisant l'approbation de la convention européenne du paysage ;

Ouvrages, études et articles

- . Isabelle Auricoste (Mandragore), Pays Mellois, *Plan de paysage du Pays Mellois*, mars 2002 ;
- . Mounia Bennani, Elizabeth Pradeau, *Etude Paysagère de la vallée du Coran*, Mai 1997 ;
- . Jacques Boissière, Jean-Michel Thibault, *Formes urbaines et identitaires de la Charente Maritime, appel à projet, quel urbanisme durable pour les nouveaux habitants ?*, CAUE 17, SDAP, 2004 ;
- . Sophie Bonin, *Au-delà de la représentation, le paysage*, Strates, n°11, janv. 2005 ;
- . Anne-Cécile Chartier, *étude paysagère de la Saintonge Romane*, DESS dynamique des paysages et organisation des espaces ruraux, Pays de Saintonge Romane, août 2001 ;
- . Yves Michelin, *Des appareils photos jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise*, Cybergéo, article 65, déc. 1998, www.cybergeo.eu ;
- . CAUE 47 (Lot et Garonne), *Agrandir le bourg, Guide à l'usage des élus locaux*, bilan du concours d'idées « la ville à la campagne », 2004 ;
- . Conseil Général des Ponts et Chaussées, *Paysage et aménagement, Les cahiers du Conseil*, oct. 2000 ;
- . Conservatoire des espaces naturels de Poitou-Charentes, *Inventaire des paysages de Poitou-Charentes*, oct. 1999 (démarche en cours) ;
- . DDE Charente-Maritime, *Prise en compte du paysage dans le porter à connaissance établi par l'Etat, du SCOT de la Saintonge Romane, diagnostic*, mars 2004 ;
- . Ecole nationale supérieure d'architecture et du paysage de Bordeaux, *Approche paysagère dans le Pays Cœur Entre-Deux-Mers, contribution au projet de territoire*, mars-juin 2007 ;
- . EPTB Charente (cabinet R.C.T.), *élaboration d'un schéma stratégique de valorisation environnementale du fleuve Charente et de ses affluents*, nov. 2006 ;
- . Pays de Saintonge Romane, *Guide de la Maison saintongeaise, restaurer, aménager, entretenir*, 1997 ;
- . SAFER (Antoine de Boismenu, dir. de la fédération nationale des SAFER), *La fin des paysages, livre blanc pour une gestion ménagère de nos espaces ruraux*, oct. 2004 ;

Publications de Mairie Conseils (Caisse des dépôts et consignations) :

- . *Boîte à outils paysage*, parcs naturels régionaux de France, 1999 ;
- . *Paysage et intercommunalité, dossier pédagogique*, sept. 2000 ;
- . *Paysage et documents d'urbanisme, Nouveaux enjeux, nouveaux outils, nouvelles responsabilités pour les élus*, sept. 2005 ;
- . *SCOT et paysage, fiches pédagogiques*, mars 2006 ;
- . *Regards croisés sur le paysage, Etats généraux du Paysage*, février 2007 ;

